



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9276^e séance

Mardi 7 mars 2023, à 10 heures

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Dhlovo (Mozambique)

Membres :

Albanie	M ^{me} Dautllari
Brésil	M ^{me} Escorel de Moraes
Chine	M ^{me} Lin Yi
Émirats arabes unis	M ^{me} Al Kaabi
Équateur	M ^{me} Flores
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
Fédération de Russie	M. Kuzmin
France	M ^{me} Schiappa
Gabon	M ^{me} Ndembet Damas
Ghana	M ^{me} Abudu
Japon	M. Ishikane
Malte	M ^{me} Buttigieg
Suisse	M. Berset
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Lord Ahmad

Ordre du jour

Les femmes et la paix et la sécurité

Vers le vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000)

Lettre datée du 24 février 2023, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2023/146)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Les femmes et la paix et la sécurité

Vers le vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000)

Lettre datée du 24 février 2023, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2023/146)

La Présidente (*parle en anglais*) : Je souhaite chaleureusement la bienvenue aux Président, ministres et autres représentants et représentants de haut niveau. Leur présence aujourd'hui souligne l'importance de la question à l'examen.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentantes et représentants des pays suivants à participer à la présente séance : Afrique du Sud, Allemagne, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Danemark, Égypte, El Salvador, Espagne, Estonie, Éthiopie, Géorgie, Grèce, Guatemala, Inde, Indonésie, République islamique d'Iran, Iraq, Irlande, Israël, Italie, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Myanmar, Namibie, Ouganda, Pakistan, Panama, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Rwanda, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Türkiye, Turkménistan, Ukraine, Uruguay et Viet Nam.

Je propose que, conformément aux dispositions de son règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite S. E. M^{me} Amal Hamad, Ministre des affaires féminines de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Sima Sami Bahous, Directrice exécutive d'ONU-Femmes ; M^{me} Mirjana Spoljaric

Egger, Présidente du Comité international de la Croix-Rouge ; M^{me} Bineta Diop, Envoyée spéciale du Président de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité ; et M^{me} Leymah Gbowee, lauréate du prix Nobel de la paix 2011.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Stella Ronner-Grubačić, Ambassadrice de l'Union européenne pour l'égalité des sexes et la diversité, à participer à la présente séance.

Je propose que, conformément aux dispositions de son règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/146, qui contient le texte d'une lettre datée du 24 février 2023, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Bahous.

M^{me} Bahous (*parle en anglais*) : Au cours des deux décennies qui se sont écoulées depuis que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, nous avons assisté à quelques premières historiques en matière d'égalité des sexes. Si nous devons prendre le temps d'apprécier ces premières, nous devons également nous rappeler que nous n'avons pas changé de manière substantielle la composition des personnes qui s'assoient aux tables des négociations de paix, ni l'impunité dont jouissent ceux qui commettent des atrocités contre les femmes et les filles. En fait, le vingtième anniversaire n'a pas été une célébration, mais un signal d'alarme. Nous avons prévenu que le fait de négliger nos propres engagements en faveur des femmes et la paix et la sécurité aurait des conséquences durables et intergénérationnelles pour les femmes, et des effets immédiats et dramatiques pour la paix mondiale.

Nous avons raison de nous inquiéter. À la séance du Conseil de sécurité tenue il y a deux ans et demi pour marquer le vingtième anniversaire de la résolution

1325 (2000) (voir S/2020/1076), le Conseil de sécurité entendait une Afghane représentant la société civile, Zarqa Yaftali. Elle était fière d'être la dixième Afghane à être invitée à s'exprimer devant le Conseil de sécurité. Comme la plupart de celles qui l'avaient précédée, elle avait demandé que les droits des femmes ne soient pas sacrifiés pour parvenir à un accord avec les Taliban. Elle avait également déploré que les femmes aient été exclues de 80 % des négociations de paix entre 2005 et 2020, y compris des pourparlers entre les États-Unis et les Taliban. Quelques mois plus tard, les pires craintes de Zarqa devenaient réalité et les Taliban reprenaient le contrôle de son pays. Je me suis rendue en Afghanistan avec la Vice-Secrétaire générale il y a quelques semaines seulement. Depuis, les Taliban ont annoncé de nouvelles restrictions et arrêté d'autres militants, dont Narges Sadat, défenseuse des droits des femmes, et Ismail Mashal, professeur d'université qui a courageusement manifesté sa solidarité avec les Afghanes et leur droit à l'éducation. Puisque le Conseil tiendra demain une nouvelle séance sur l'Afghanistan, je voudrais demander aux membres du Conseil de s'exprimer et d'agir avec force contre cet apartheid des sexes et de trouver des moyens de soutenir les femmes et les filles en Afghanistan qui vivent leurs heures les plus sombres.

L'Afghanistan est l'un des exemples les plus extrêmes de régression des droits des femmes, mais il est loin d'être le seul. Cinq jours seulement après que le Conseil de sécurité s'est réuni pour célébrer le vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000), des combats ont éclaté dans la région du Tigré, dans le nord de l'Éthiopie. Lorsqu'un accord de paix a été signé deux ans plus tard, certains ont estimé le nombre de morts à plusieurs centaines de milliers. Nous ne connaissons peut-être jamais le nombre de femmes et de filles violées, mais la Commission internationale d'experts des droits de l'homme sur l'Éthiopie a déclaré que les violences sexuelles avaient été commises à une échelle stupéfiante. Les mariages d'enfants ont augmenté de 51 % en un an de conflit, et les centres de santé locaux, les organisations d'aide et les groupes de défense des droits humains continuent de signaler des cas de violence sexuelle.

Depuis le vingtième anniversaire, plusieurs coups d'État militaires ont eu lieu dans des pays touchés par des conflits, du Sahel au Soudan en passant par le Myanmar, réduisant considérablement l'espace civique des organisations de femmes et des militants, quand ils ne le suppriment pas complètement. Selon une étude récente, par exemple, les violences en ligne à caractère politique visant les femmes au Myanmar ont été

multipliés par cinq au moins après le coup d'État militaire de février 2021. Il s'agit principalement de menaces à caractère sexuel et de la divulgation des adresses, des coordonnées et de photos ou vidéos personnelles de femmes qui ont fait des commentaires positifs sur les groupes qui s'opposent au régime militaire du Myanmar.

Hier, la Commission de la condition de la femme a entamé sa session annuelle avec un thème prioritaire consacré à l'innovation et au changement technologique. Comme mes exemples viennent de le montrer, le statut des femmes est menacé. Certains aspects de la technologie, tels que les médias sociaux, jouent un rôle dans le partage d'informations vitales et la mobilisation des soutiens, mais aussi dans l'aggravation des préjudices causés du fait de la propagation de la désinformation et de la promotion de la misogynie violente. Il est essentiel que les gouvernements et les entreprises privées collaborent pour faire de la technologie un catalyseur et un accélérateur de progrès.

Nous venons également de passer le cap du premier anniversaire du début de l'invasion de l'Ukraine et de la plus grande crise de réfugiés en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. Les femmes et leurs enfants représentent 90 % des quelque 8 millions d'Ukrainiens qui ont été contraints de s'installer dans d'autres pays. De même, les femmes et les filles comptent pour 68 % des millions de personnes déplacées en Ukraine. La paix est la seule réponse envisageable, et le processus doit associer les femmes.

En 2020, dans un monde ravagé par une nouvelle pandémie qui a mis en lumière l'immense valeur des personnes fournissant soins et aide, et l'importance d'investir dans la santé, l'éducation, la sécurité alimentaire et la protection sociale, nous avons espéré que les pays retiendraient les enseignements prodigués des décennies durant par les bâtisseuses de la paix et qu'ils reconsidèreraient les dépenses militaires. En lieu et place, ces dépenses ont continué de croître, passant la barre des 2 000 milliards de dollars, et ce, avant même les dépenses militaires d'envergure engagées ces derniers mois. Ni la pandémie ni les problèmes liés aux chaînes d'approvisionnement n'ont empêché les ventes d'armes dans le monde d'enregistrer une nouvelle année d'augmentation. Alors que nous nous réunissons aujourd'hui, à mi-parcours entre le vingtième et le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), et à la veille de la Journée internationale des femmes, il est évident que nous devons opérer un changement de cap radical. La note de cadrage préparée pour la

présente séance (S/2023/146, annexe) demande aux participants quelles initiatives ils ont prévues d'ici à 2025, et je terminerai par deux suggestions sur la forme que pourrait prendre ce changement de cap.

Premièrement, nous ne pouvons pas espérer que la situation sera différente en 2025 si nos interventions continuent de se concentrer pour l'essentiel sur la formation, la sensibilisation, les orientations, le renforcement des capacités, la mise en place de réseaux et l'organisation d'une manifestation après l'autre pour évoquer la participation des femmes, au lieu de la rendre obligatoire à toutes les réunions et dans tous les processus de prise de décision dans le cadre desquels nous exerçons une autorité. Je demande aux États Membres de veiller à ce que leurs plans se distinguent par leurs mesures particulières et par l'obligation de rendre compte de leur application, qu'ils soient caractérisés par des mandats, des conditions, des quotas, des fonds préaffectés et des mesures incitatives, et que leur non-respect soit sanctionné. Pour transformer la manière dont nous agissons pour la paix et la sécurité, il faudra plus que de simples exhortations ou des consultations à la marge.

Deuxièmement, nous devons élargir notre champ d'action afin de faire parvenir des ressources à celles et ceux qui en ont le plus besoin et qui n'en ont pas. Le meilleur outil dont l'ONU dispose pour acheminer des fonds jusqu'aux organisations de femmes dans les pays touchés par un conflit est le Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire, qui a déjà financé plus de 900 organisations depuis sa création en 2015, dont un tiers rien que l'année dernière. Je suis particulièrement fière de pouvoir dire que, pour près de la moitié de ces organisations, c'est la première fois qu'elles reçoivent un financement des Nations Unies, et que 90 % d'entre elles opèrent au niveau infranational. Nous devons d'urgence trouver de meilleurs moyens de soutenir la société civile et les mouvements sociaux dans les pays concernés. Cela signifie qu'il nous faut être beaucoup plus intentionnels lorsque nous finançons ou que nous entamons le dialogue avec de nouveaux groupes, en particulier avec les jeunes femmes. Je tiens à assurer aux participants qu'ONU-Femmes est prête à travailler avec eux pour trouver ce nouveau cap et tracer une voie nouvelle.

Je remercie le Gouvernement mozambicain de nous avoir réunis aujourd'hui pour fixer de nouveaux objectifs et élaborer des plans ciblés et efficaces, avant qu'il ne soit trop tard.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Bahous de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Spoljaric Egger.

M^{me} Spoljaric Egger (*parle en anglais*) : Je remercie la République du Mozambique d'avoir convoqué cet important débat.

En ce moment même, plus de 100 conflits armés font rage dans le monde. Dans le même temps, les progrès âprement acquis au fil des générations en matière d'égalité des genres sont rognés. Ce n'est pas une coïncidence : plus le respect de l'égalité des genres recule, plus la violence augmente. Lorsque la violence armée coïncide avec des schémas de discrimination préexistants, les répercussions sont désastreuses pour les communautés. L'inégalité de genre nous nuit à tous, et ce sont les femmes et les filles qu'elle empêche le plus de progresser. Sur les lignes de front, dans les camps ou dans les prisons, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) constate au quotidien la brutalité des effets qu'ont les conflits armés sur les femmes et les filles. Elles sont exposées à un degré choquant à des violences sexuelles infligées par des porteurs d'armes. Elles meurent en couches, incapables d'accéder aux soins médicaux qui auraient pu les sauver. Les femmes et les filles déplacées risquent de subir d'autres atteintes lorsqu'elles cherchent de l'eau, du bois de chauffage ou de la nourriture, et qu'elles luttent au quotidien pour survivre. D'autres, d'anciennes soldates, ont été déshumanisées et se voient souvent privées de la même qualité de traitement que leurs homologues masculins. Certaines sont détenues dans des prisons conçues pour les hommes et donc inadaptées à leurs besoins. D'autres encore disparaissent et risquent davantage de ne pas être signalées ou de ne pas être dûment recensées par les autorités. Dans l'espace numérique, la sûreté et la dignité des femmes sont menacées par la désinformation et les atteintes fondées sur le genre.

Qu'elles soient civiles, combattantes, soignantes, prisonnières, mères ou filles, les réalités que vivent les femmes dans les conflits sont trop souvent invisibles et ignorées. Chaque jour, le Comité international de la Croix-Rouge constate le rôle vital que jouent les femmes pour protéger leurs familles et leurs sociétés et leur montrer la voie, par exemple lorsqu'elles se mobilisent pour rechercher leurs proches disparus. Le CICR est également pleinement conscient que les interventions humanitaires qui ne tiennent pas compte de l'inégalité de genre sont susceptibles d'accentuer la discrimination fondée sur le genre et d'autres préjudices.

Les principes directeurs du CICR – humanité, impartialité et neutralité – sont là pour nous guider. En agissant selon ces trois principes réunis, nous prenons parti uniquement pour les victimes des conflits armés ou de la violence, qu'il s'agisse d'hommes, de femmes ou d'enfants.

La neutralité, en particulier, est un outil pratique qui permet au CICR de négocier l'accès aux populations touchées par un conflit dans les zones les plus difficiles à atteindre. En tant qu'organisation neutre, nous ne prenons pas position sur les questions politiques, militaires ou idéologiques. Mais cela ne nous a jamais empêchés de nous employer à accéder aux populations et à apaiser leurs souffrances et les préjudices qu'elles subissent du fait de certaines dynamiques sociales ou politiques de pouvoir.

Premièrement, le droit international humanitaire est le fondement de la protection de toutes les victimes d'un conflit. Cela signifie que les femmes, les hommes, les garçons et les filles, dans toute leur diversité, sont protégés de la même manière. Respecter le droit international humanitaire permet d'éviter les dommages considérables qui résultent des infractions à ses règles. Cela contribue aussi à restaurer la stabilité et à réconcilier les sociétés. Élément important, le droit international humanitaire prohibe la discrimination et exige que les parties à un conflit armé évaluent les dommages civils prévisibles et prennent des mesures pour les réduire. La mise en œuvre effective de ces obligations exige que les États aient la volonté politique d'évaluer leur propre comportement et de déterminer sérieusement si leurs forces combattantes disposent des ressources et des compétences requises pour tenir compte de la protection de la population civile tout entière. Il est urgent que les États s'engagent à prendre en compte les questions de genre dans l'application et l'interprétation du droit international humanitaire. Ce type d'engagement peut être pris dans le cadre des plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité et des politiques connexes.

Deuxièmement, les États doivent veiller à ce que l'interdiction formelle des violences sexuelles faite par le droit international humanitaire soit intégrée dans le droit national et dans la doctrine et la formation militaires. Bien que les actes de violence sexuelle soient interdits aussi bien explicitement qu'implicitement par le droit international humanitaire, dans les conflits armés internationaux et non internationaux, il s'agit trop souvent d'une réalité connue et normalisée. À l'heure actuelle, les cadres nationaux s'accompagnent de définitions inadéquates de la violence sexuelle et génèrent de multiples obstacles empêchant les survivantes de se manifester. Les rescapées de violences sexuelles subissent souvent une violation double, car elles sont rejetées par leur communauté ou stigmatisées lorsqu'elles tentent d'accéder à un soutien ou à des services juridiques. Il faut modifier le droit interne et les politiques nationales. Ces changements doivent être robustes, financés, et appliqués. L'amorce d'un dialogue

plus direct et plus ambitieux avec les porteurs d'armes, sur cette question, dans le but ultime d'éviter que de telles violences se produisent, doit devenir une approche préventive de fait, étayée et facilitée en temps de paix pour parer au pire en temps de guerre.

Troisièmement, les États peuvent autonomiser les femmes avant, pendant et après un conflit armé pour accroître les chances de parvenir à une paix durable. Si les femmes sont absentes du marché du travail organisé, si elles ne bénéficient pas de la transformation numérique et des progrès technologiques au même titre que les hommes, si elles n'ont pas accès aux soins de santé et si elles doivent vivre avec les séquelles physiques et mentales des violences sexuelles, comment pourront-elles prendre place à la table des négociations ?

En temps de paix, il faut donner aux femmes les moyens de s'assumer non seulement sur le plan politique et juridique, mais aussi sur le plan économique, pour qu'elles puissent jouer un rôle dans les règlements politiques. En fin de compte, ce sont les personnes qui contrôlent les ressources qui ont de l'influence au moment de prendre des décisions importantes. Il est essentiel que les femmes ne soient pas seulement présentes à la table pour respecter les quotas, mais qu'elles soient également habilitées à représenter leurs communautés.

Le thème de la soixante-septième session de la Commission de la condition de la femme, qui s'est ouverte hier, vise à combler l'écart entre les genres en matière d'innovation et de technologie. La fracture numérique entre hommes et femmes est particulièrement profonde dans les situations de conflit. Nous devons veiller de toute urgence à ce que les promesses des progrès technologiques contribuent également à faire avancer les efforts en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans ces contextes.

La protection des personnes qui sont le plus déshumanisées et qui font l'objet de plus de discrimination – très souvent des femmes et des filles – est au cœur du respect de la loi pour avancer vers la paix. Les perspectives de paix augmentent lorsque les personnes de tous les sexes sont respectées et protégées en toute égalité, qu'elles sont à l'abri d'atteintes physiques et mentales et qu'elles ont la possibilité de façonner leur avenir.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Spoljaric Egger de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Diop.

M^{me} Diop (*parle en anglais*) : Je tiens à saluer votre présence, Madame la Présidente, et à vous féliciter, ainsi que la délégation mozambicaine, pour votre accession à la

présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars et pour l'organisation de ce débat public sur le thème « Les femmes et la paix et la sécurité : vers le vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000). Je vous souhaite un joyeux mois des femmes.

Je voudrais remercier M^{me} Sima Bahous, Directrice exécutive d'ONU-Femmes, et son équipe pour les diverses formes de soutien que nous avons reçues en Afrique pour la mise en œuvre des politiques et programmes relatifs aux femmes et la paix et la sécurité. Je salue la présence de la Présidente du Comité international de la Croix-Rouge et de ma sœur Leymah Gbowee, lauréate du prix Nobel de la paix.

Je tiens à dire que le débat public d'aujourd'hui est très important pour nous, car il nous permet de nous reporter en arrière et de réfléchir à ce que nous avons accompli et appris depuis 2020. Il nous aidera à recalibrer ce programme dans la perspective du jubilé d'argent en 2025. C'est aussi l'occasion d'évaluer où nous en sommes après les deux sombres années de la maladie à coronavirus (COVID-19), qui a réduit à néant bon nombre des progrès réalisés au cours des deux dernières décennies grâce au zèle et aux sacrifices des femmes.

La situation actuelle en ce qui concerne les conséquences des conflits armés sur les femmes et les filles est précaire. Des enlèvements au Sahel aux viols, meurtres et mutilations de jeunes filles et de garçons en République démocratique du Congo, en passant par la destruction de maisons, les enlèvements et les déplacements à Cabo Delgado, au Mozambique, et toutes les atrocités en cours dans les zones de conflit chronique dans le bassin du lac Tchad et en Afrique de l'Est, associés aux changements climatiques et à la diminution des flux financiers, sont autant de facteurs qui ont exacerbé les souffrances des femmes et des jeunes filles, les privant de leur dignité en raison des taux sans précédent de violence sexuelle et du manque d'accès à des produits et des services nécessaires. De nombreuses filles se sont vu voler leur avenir, car elles n'ont pas eu la possibilité d'aller à l'école et de développer leur capital humain. Pour y remédier, nous devons restructurer et renforcer nos mesures de protection.

Malheureusement, s'il est vrai que de nombreuses femmes participent à des initiatives communautaires et de consolidation de la paix, elles ne font pas encore entendre leur voix dans les négociations de paix et les processus de médiation au cours desquels sont élaborées les feuilles de route pour le rétablissement de la paix. Nous sommes en train de changer cette situation au sein de l'Union africaine en appelant au déploiement du Réseau des femmes

africaines pour la prévention des conflits et la médiation (FemWise-Africa) dans différents volets, non seulement dans le volet trois, mais également dans les volets un et deux des processus de médiation.

Qu'il me soit permis de donner un exemple. Il y a une heure, j'ai participé à une retraite de femmes éthiopiennes de toutes les régions – pas seulement d'une région, mais de différentes régions. Nous nous sommes réunies lors d'une retraite qui s'est tenue à Pretoria, facilitée par notre consœur Phumzile Mlambo-Ngcuka, qui fait partie du Groupe des Sages. J'ai écouté les femmes d'Éthiopie et leurs revendications concernant, bien sûr, une question que nous avons évoquée, à savoir la violence à l'égard des femmes, et les moyens de l'intégrer dans les négociations et les efforts de consolidation de la paix, ce qui est une priorité. Elles ont également insisté sur le fait que les femmes devaient participer à parité avec les hommes, 50/50, aux efforts de consolidation de la paix. Je pense qu'il s'agit là de quelques exemples qui montrent que lorsque les femmes ne sont pas invitées à la table, elles peuvent créer leur propre table et inviter d'autres femmes à les rejoindre, parce qu'elles ont dit qu'elles avaient attendu pendant longtemps et qu'elles ne pouvaient plus attendre.

Je voudrais souligner à nouveau que, comme je l'ai dit, à l'approche du vingt-cinquième anniversaire dans deux ans, mon bureau, le Bureau de l'Envoyée spéciale du Président de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité, conformément à notre mandat qui consiste à faire entendre la voix des femmes dans les processus de paix et de sécurité, a appliqué une stratégie à deux volets pour accélérer la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité sur le continent.

Le premier volet de la stratégie consiste à renforcer les politiques publiques relatives au programme pour les femmes et la paix et la sécurité en militant pour l'adoption et la mise en œuvre de plans d'action nationaux par tous les États, y compris les États restants, car, à ce jour, 61 % des États membres ont adopté un plan d'action national. Ces plans d'action nationaux sont très importants. Nous espérons atteindre un taux de 75 % d'adoption de plans d'action nationaux d'ici à 2025. C'est un engagement que les États membres ont pris. Nous le faisons tout en renforçant la responsabilité. C'est une autre approche que nous devons mettre en place, en utilisant le Cadre continental de résultats, qui est unique dans le monde, ainsi que les rapports annuels sur les femmes et la paix et la sécurité. Quarante-trois pour cent des États membres ont indiqué qu'ils utilisaient le Cadre continental de résultats. Les recommandations

issues de ces rapports ont été présentées au Conseil de paix et de sécurité pour qu'il y donne suite. C'est ce que mon bureau continue de faire sur notre continent.

Le deuxième volet est la création d'un mouvement de femmes africaines, le Réseau des femmes d'influence en Afrique, qui vient compléter le travail effectué par FemWise-Africa en se concentrant sur les femmes et la paix et la sécurité. Ce réseau a été établi dans 32 pays. Par son intermédiaire, nous veillons à ce que le leadership des femmes soit intégré dans la gouvernance et les processus de paix et de développement afin de créer une masse critique de femmes d'influence à tous les niveaux. Nous devons nous assurer qu'elles sont présentes dans tous les secteurs de la vie, et pas seulement dans les processus de paix. Ainsi, nous n'aurions plus besoin de demander qu'on invite les femmes à participer aux processus décisionnels, car ce serait déjà le cas.

Les données du Cadre continental de résultats montrent que nous faisons quelques progrès, bien qu'insuffisants, dans la mise en œuvre des mécanismes de protection existants, comme l'ont confirmé toutes les intervenantes précédentes. Quatre-vingt-cinq pour cent de nos pays ont déclaré, en 2022, avoir mis en place des mécanismes de protection et de lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre, tels que des tribunaux spéciaux, des bureaux d'égalité des sexes et des centres d'appel dans les institutions de sécurité, médicales et sociales, afin de renforcer leur soutien holistique aux personnes rescapées dans les grandes villes.

Au niveau continental et en sus du cadre existant, l'Union africaine est en train d'élaborer une convention sur la violence à l'égard des femmes et des filles, qui a été fortement recommandée par les deux conférences sur la masculinité positive organisées au niveau présidentiel, à Kinshasa et à Dakar, en 2021 et 2022, consécutivement. Nous espérons que tous les États Membres se joindront à ce processus afin de veiller à ce que nous nous attaquions au fléau qu'ONU-Femmes a qualifié de « pandémie de l'ombre ».

Cependant, nous devons faire plus, notamment en prévenant les violations et en aidant les victimes à mieux se reconstruire grâce à des programmes socio-économiques et psychologiques. Il est urgent de prendre des mesures pour mettre fin à l'impunité et faire en sorte que les auteurs de ces actes rendent des comptes.

Je voudrais conclure en saluant le travail effectué par le Conseil pour mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, notamment en organisant des débats publics plus réguliers et plus fréquents sur cette question, en invitant des femmes de

la société civile à présenter des exposés et en intégrant des éléments relatifs aux femmes et la paix et la sécurité dans d'autres de ses résolutions. Je pense que nous pouvons intensifier ces efforts. Nous devons veiller à ce qu'il y ait application du principe de responsabilité et à ce que les ressources soient disponibles, afin de ne pas nous limiter simplement aux mots, aux débats publics et aux résolutions. Nous devons aussi agir.

Dans l'optique d'améliorer le travail du Conseil sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, je recommande au Conseil d'envisager ce qui suit.

Premièrement, le Conseil devrait collaborer plus étroitement avec d'autres entités régionales, tel le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, sur des questions d'intérêt commun. Nous savons que le Cadre continental de résultats que nous avons élaboré est unique en son genre. Comment s'assurer que le Conseil s'inspire de cet outil mis en place pour mesurer les progrès et garantir la responsabilité ?

Deuxièmement, nous devons veiller à ce que les organisations de femmes aient accès à un financement prévisible et souple. La souplesse est importante ici pour permettre à ces organisations de mener efficacement leurs efforts de consolidation de la paix dans les circonstances difficiles dans lesquelles elles travaillent, notamment dans les zones de conflit.

Enfin, nous devons repenser la structure de nos tables de médiation. Nous devons trouver des moyens d'assurer une large inclusion, en particulier des femmes et des jeunes, à la prise de décisions.

Je réaffirme notre engagement à travailler avec tous les États Membres pour prévenir et éliminer les conflits tout en protégeant la dignité des femmes et des filles. Nous espérons que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité pourra bénéficier d'un soutien accru.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Diop de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Gbowee.

M^{me} Gbowee (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion pour exprimer ma solidarité avec les femmes du monde entier qui souffrent d'injustices et de violences, en particulier dans les endroits où leur droit à la vie, à l'éducation et à l'autonomie corporelle est une lutte quotidienne. Je tiens également à saluer les efforts des femmes au niveau communautaire, qui continuent à entretenir l'espoir grâce à leurs activités de plaidoyer.

Il y a près de 23 ans, dans cette même salle, une résolution était adoptée (résolution 1325 (2000)). Tout le monde était convaincu qu'il s'agissait de la clef qui permettrait de libérer le plein potentiel des femmes dans la quête mondiale de la paix et de la sécurité. À l'époque, le débat sur les guerres et les processus de paix se limitait principalement aux hommes détenant le pouvoir politique et à ceux dotés d'armes. Le slogan commun que nous entendions sur le terrain était : « Les hommes font la guerre ; ils devraient faire la paix ». Il a été montré à maintes reprises que les hommes font bel et bien la guerre, mais qu'ils sont incapables de faire la paix eux-mêmes.

Malheureusement, le discours est le même en 2023. La question que nous devons alors nous poser en tant que parties prenantes est la suivante : comment parler de la question de la paix et de la sécurité quand on laisse de côté la moitié de la population ? Comment changer la dynamique d'une situation particulière si on ne mobilise et n'utilise pas toutes les ressources à disposition ? Vingt-trois ans après la résolution sur les femmes et la paix et la sécurité, qu'ai-je appris ?

Premièrement, j'ai appris que la résolution 1325 (2000) est toujours considérée par de nombreux acteurs comme un outil pour les pays en état de guerre, dans lesquels l'investissement dans sa mise en œuvre est soit bloqué, soit ralenti.

Deuxièmement, j'ai appris que les plans d'action nationaux sur la résolution sont maintenant une mesure de façade que les politiciens et les acteurs politiques appliquent à la thématique des femmes et la paix et la sécurité, afin de dissimuler leur incapacité à intégrer les questions relatives aux droits des femmes dans leurs plans d'action nationaux ou dans leurs programmes nationaux. Il s'agit d'impressionner les donateurs et les partenaires de développement.

Troisièmement, j'ai appris que les militantes et militants locaux qui œuvrent en faveur des questions relatives aux femmes et la paix et la sécurité poursuivent leur travail, prouvant sans cesse que, malgré le manque de fonds, il ne s'agit pas du travail d'un jour, mais d'une police d'assurance pour leurs enfants et leurs communautés.

Nous devons redéfinir la paix à l'approche du vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000). La paix, à mon avis, n'est pas seulement l'absence de guerre, mais la présence de conditions qui permettent à toutes et à tous de vivre dans la dignité. Les plus grandes menaces pour les femmes et la paix et la sécurité dans les pays du monde entier, ce ne sont plus les armes. Ce sont les difficultés économiques, l'insécurité sanitaire et alimentaire et la crise climatique.

Lorsque les budgets sociaux de nos pays dépasseront nos budgets militaires, nous verrons apparaître des communautés plus pacifiques.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité n'est pas un programme inerte. Il s'agit d'un programme que l'on peut mettre en œuvre concrètement. Il ne s'agit pas d'un programme fait pour les réunions et les conversations. Si nous mettons collectivement en place certaines mesures, nous pourrions certainement parvenir à la paix dans le monde. Voici quelques moyens d'amplifier le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Premièrement, il faut mobiliser les femmes locales en tant que militantes de la paix dès le déploiement des missions de paix. Nous devons en faire des partenaires et leur demander conseil, car elles sont les gardiennes de leurs communautés, et donc les détentrices d'informations vitales.

Deuxièmement, comme nous l'avons dit au fil des ans, nous devons faire en sorte que les femmes soient présentes à la table des négociations de paix, en tant que négociatrices et médiatrices. Il est stupéfiant de constater que seuls les hommes armés sont systématiquement invités à la table des négociations pour trouver des solutions, alors que les femmes, qui sont les plus touchées, ne sont souvent invitées qu'à titre d'observatrices. L'incidence d'un conflit sur la vie des femmes nous donne droit à davantage qu'un statut d'observatrices des pourparlers de paix.

Troisièmement, nous devons dépasser le discours politique. Il n'est pas acceptable de se doter de plans d'action nationaux mais pas des budgets correspondants. Sans financement et sans volonté politique, nous ne pourrions pas faire avancer les priorités relatives à la paix et la sécurité. Sans financement et sans volonté politique, la résolution 1325 (2000) restera sans mordant.

Toutes les parties prenantes dans le monde doivent considérer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité comme faisant partie intégrante des priorités relatives à la paix et la sécurité mondiales, sous toutes leurs formes. Notre quête de paix dans le monde restera vaine si nous ne faisons pas en sorte que les femmes soient présentes à la table des négociations. Je suis foncièrement convaincue qu'œuvrer pour la paix et la sécurité mondiales sans associer les femmes revient à essayer d'appréhender toute la situation avec un œil bandé. Comme l'a dit Michelle Bachelet :

« On ne peut tout simplement plus se permettre d'empêcher la moitié de la population de donner toute la mesure de son potentiel. Le monde a besoin du talent et de la sagesse des femmes.

Qu'il s'agisse de sécurité alimentaire, [des changements climatiques,] de relèvement économique, de santé ou de paix et de sécurité, la participation des femmes est plus que jamais nécessaire ».

À l'approche du vingt-cinquième anniversaire de l'établissement des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, j'espère que davantage d'efforts seront déployés et que des programmes réalistes seront mis en place pour nous faire avancer vers un monde plus pacifique et plus juste.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Gbowee de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Mozambique.

(l'oratrice poursuit en portugais ; interprétation en anglais assurée par la délégation)

Au nom du Gouvernement mozambicain, c'est pour moi un plaisir que de souhaiter personnellement la bienvenue à tous les intervenantes et aux membres du Conseil de sécurité qui nous honorent de leur présence à ce débat public de haut niveau sur le thème « Les femmes et la paix et la sécurité : vers le vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000) ». Il est impossible de nier que cette question est d'actualité et pertinente dans le monde entier, en particulier au Mozambique. Je tiens à remercier S. E. le Secrétaire général António Guterres de la manière visionnaire dont il dirige l'Organisation et, surtout, de sa détermination à faire en sorte que les questions de genre restent au cœur des priorités mondiales tandis qu'il met l'accent sur la prévention, la gestion et le règlement des conflits, ainsi que sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le présent débat, qui a lieu pendant le mois de l'histoire des femmes, nous donne l'occasion d'évaluer la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000).

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité compte parmi les priorités et les défis les plus importants de la communauté internationale, de l'Afrique et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), et du Mozambique en particulier. L'adoption de la résolution 1325 (2000) par le Conseil de sécurité, en octobre 2000, a franchi une étape marquante en soulignant clairement le rôle transformateur que jouent les femmes dans les processus politiques et socioéconomiques et dans la consolidation de la paix. La résolution appelle les acteurs nationaux et internationaux à inclure pleinement les femmes dans la

prévention et le règlement des conflits et dans le relèvement postconflit, et à veiller à ce que tous les efforts de consolidation de la paix soient conformes au principe de l'égalité des genres.

Aujourd'hui encore, les femmes sont l'un des groupes sociaux les plus touchés par les conflits armés dans le monde entier, en particulier en Afrique. Nous continuons de constater de graves violations des droits des femmes, et les personnes réfugiées et déplacées du fait d'un conflit armé sont en majorité des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées. Malheureusement, cette triste réalité perdure malgré les nombreuses résolutions adoptées par le Conseil pour prévenir de telles situations.

La participation des femmes aux processus décisionnels sur les questions de paix, de sécurité et de prévention et règlement des conflits, de même que leur participation effective aux missions de maintien de la paix, sont une véritable gageure. Le Gouvernement mozambicain promeut, appuie et valorise la promotion des femmes dans tous les aspects de la vie politique, économique, sociale et culturelle, via la norme constitutionnelle et son application. C'est pourquoi nous avons créé et mis en œuvre un certain nombre d'instruments qui donnent la priorité à la politique de notre pays en matière d'égalité des genres et à sa stratégie de mise en œuvre, notamment avec un plan d'action national pour la promotion des femmes, une loi sur la violence domestique, un mécanisme multisectoriel de prise en charge intégrée des femmes victimes de violence et une loi pour prévenir et combattre les mariages précoces : nous pensons que de tels instruments peuvent être particulièrement utiles pour aider les femmes à surmonter les obstacles auxquels elles se heurtent.

Sur le plan international, le Mozambique est notamment signataire de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique et du Protocole de la SADC sur le genre et le développement. Mais si nous nous sommes dotés de nombreux instruments, la difficulté consiste à les appliquer pleinement.

Pour donner une suite concrète à la résolution 1325 (2000), le Mozambique a mis en œuvre son plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité, et nous avons obtenu des résultats notables en mettant l'accent sur le renforcement de la sûreté des femmes et

en fournissant des services complets aux survivantes de divers types de violence ; en encourageant la promotion socioéconomique des femmes dans le cadre du relèvement postconflit ; en développant les capacités des femmes et des organisations de femmes en matière de prévention et de règlement des conflits, notamment à l'échelon communautaire ; en veillant à l'égalité des droits en matière d'accès à la terre, à l'éducation et à la santé, ce qui a eu une incidence positive sur le taux d'illettrisme, lequel est tombé de 88 % en 1980 à 46 % en 2021, et sur la mortalité maternelle et infantile ; et en augmentant la représentation politique des femmes dans les organes de gouvernance aux niveaux des districts, des municipalités, des provinces et de l'État, comme en témoigne à suffisance le pourcentage de femmes à l'Assemblée de la République, passé de 25 % en 1997 à 43 % à la législature actuelle, présidée par une femme, tout comme la précédente. Le Conseil des ministres mozambicain a atteint la parité et les femmes dirigent des ministères importants, sans compter les femmes vice-ministres, secrétaires d'État ou gouverneures de province. Dans les organes judiciaires, la participation des femmes est importante à tous les niveaux. Il convient également de noter que le Tribunal administratif et le Conseil constitutionnel sont présidés par des femmes et que le Procureur général de la République est une procureure. Cette représentation des femmes dans les organes judiciaires permet d'accorder une attention accrue à la protection juridique des droits des femmes en situation de conflit.

Dans le cadre de l'application de la résolution 1325 (2000), la coordination, le suivi et l'obligation de rendre des comptes s'agissant de la mise en œuvre des engagements mondiaux en faveur des femmes et la paix et la sécurité ont été renforcés. Nous réaffirmons la détermination du Gouvernement mozambicain à poursuivre ses efforts au niveau national en vue d'assurer une plus grande participation des femmes à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits, ainsi qu'au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

À l'ONU, nous devons redoubler d'efforts pour prendre en compte les questions de genre dans les opérations de maintien de la paix ; veiller à ce que les parties à un conflit armé prennent des mesures ciblées pour protéger les femmes, les filles et les enfants contre la violence fondée sur le genre, en particulier les différentes formes de violence sexuelle ; garantir l'autonomisation socioéconomique des femmes et des filles après un conflit en tant qu'outil fondamental pour leur réintégration ; renforcer la sensibilisation de la société à l'égalité des sexes et aux droits des femmes dans tous

les domaines ; et garantir que les missions du Conseil de sécurité tiennent compte des questions de genre et des droits des femmes, notamment en consultation avec les groupes de femmes aux niveaux local et international.

Nous espérons qu'à l'issue du débat public d'aujourd'hui, nous serons en mesure d'évaluer positivement la mise en œuvre effective de la résolution 1325 (2000) par les États Membres et d'envisager son plein respect. Nous espérons également créer des synergies entre les États Membres et les autres acteurs concernés en vue de renforcer les stratégies et les actions en cours dans le domaine de l'égalité des sexes et de la participation véritable des femmes à la consolidation et au maintien de la paix, et de veiller à ce que tous les efforts de consolidation de la paix soient conformes au principe de l'égalité des sexes.

Il ne fait aucun doute qu'en renforçant la participation des femmes aux activités de consolidation et de maintien de la paix dans nos pays, nous obtiendrons des résultats. Les femmes, qui donnent la vie, ne souhaitent en aucun cas que la vie des personnes qu'elles mettent au monde leur soit retirée. Nous devons protéger et tirer parti de la sensibilité et de la capacité des femmes à régler les conflits et à maintenir la paix sur notre planète.

(l'oratrice reprend en anglais)

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au Président de la Confédération suisse.

Le Président Berset : Je remercie d'abord le Mozambique d'avoir convoqué ce débat public sur ce thème très important.

Les échanges jusqu'à maintenant nous rappellent une fois de plus qu'une paix durable sera construite par et avec les femmes, ou n'existera simplement pas. Dans ce contexte, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité n'est pas seulement un terme, un mot, une expression onusienne. C'est une réalité. Je veux partager avec le Conseil de sécurité que j'ai eu l'occasion de m'en rendre compte à nouveau le mois dernier, lors de la visite que j'ai effectuée dans votre pays, Madame la Présidente, le Mozambique, à Maputo, bien sûr, mais aussi à Cabo Delgado, à Mueda et à Pemba, avec le Président Nyusi. Les échanges que j'ai pu mener dans ce cadre m'ont confirmé que les femmes s'investissent pour la paix, aussi bien au sein de leurs communautés qu'au niveau national, et qu'elles contribuent ainsi à bâtir un avenir politique et économique juste et égalitaire pour leur pays.

Il y a 23 ans maintenant que les États membres du Conseil ont adopté à l'unanimité la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité. C'est vraiment une résolution qui fait date dans l'histoire parce que c'était, je crois, la première fois que le Conseil reconnaissait le rôle clef joué par les femmes dans la prévention et dans la résolution des conflits. C'était à ce titre aussi un vrai changement de paradigme, parce que la sécurité n'était plus comprise exclusivement en termes militaires, mais centrée d'abord sur les individus. Cette première résolution a été, on s'en souvient, adoptée grâce au travail important et inlassable de la société civile, notamment des activistes pour la paix et des mouvements féministes.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est universel et sa mise en œuvre est une tâche quotidienne prioritaire. Les crises et conflits actuels en Ukraine, en Afghanistan, en Syrie ou au Yémen sont malheureusement là pour nous le rappeler. Le Conseil de sécurité doit continuer de jouer son rôle de premier plan pour promouvoir ce programme. Mais ce qui est extrêmement intéressant dans ce contexte est que chaque État a aussi un rôle à jouer directement au niveau national. C'est probablement l'un des éléments les plus marquants de la résolution 1325 (2000). Dans ce sens, il est très encourageant de voir que plus de 100 pays ont adopté un plan d'action national. Vous avez rappelé, Madame la Présidente, le plan adopté par le Mozambique. La Suisse a bien sûr aussi adopté un plan : nous avons été parmi les premiers pays à le faire, en 2007.

Dans deux ans, nous allons célébrer les 25 ans de l'adoption de la résolution 1325 (2000). Ce sera évidemment un moment particulier pour tirer un bilan. Mais on sait déjà aujourd'hui quels sont les défis auxquels il est urgent de répondre, en premier lieu le fait que les femmes sont souvent les toutes premières cibles de violence, de discours haineux, de menaces et de représailles. Ces types de violences sont malheureusement connues depuis longtemps, je pense ici bien sûr à la violence sexuelle. Mais elles prennent aussi des formes nouvelles, et je pense ici aux violences perpétrées dans l'espace numérique et notamment aux discours haineux.

Ces violences sont structurelles, ce qui signifie qu'aucun pays et aucune société n'est à l'abri. Dans chaque pays ou tous ensemble, y compris au sein du Conseil, nous pouvons prendre des mesures concrètes pour faire face à ce fléau avec des stratégies nationales et l'engagement dans nos pays. La Suisse, par exemple, a fait de la lutte contre la violence de genre un axe principal de sa stratégie Égalité 2030. Pour faire face aux défis émergents que j'ai mentionnés tout à l'heure,

nous soutenons également la recherche sur les liens entre la cybersécurité et les femmes, et nous faisons la promotion active de l'intégration du programme de la résolution 1325 (2000) dans les stratégies nationales de cybersécurité. Affronter ces obstacles demande aussi un travail en réseau et c'est pour cela que nous avons créé le réseau « Femmes suisses dans les processus de paix ». Ce réseau ne réunit pas seulement l'expertise et les expériences des femmes suisses dans les processus de paix. Nous collaborons bien sûr avec d'autres réseaux régionaux, africains, du Commonwealth, méditerranéens et nordiques, afin de partager les bonnes pratiques.

Je crois que nous devons rappeler également que pour assurer la participation des femmes, il faut un soutien politique clair et il faut aussi des ressources qui soient adéquates. C'est une condition qui doit être remplie pour que les femmes puissent s'exprimer et contribuer à une paix durable. Cela doit être possible en toute sécurité, librement et sans peur de représailles.

Cette question des ressources m'amène à l'un de mes derniers points. Les mandats du Conseil, on le sait, font de plus en plus référence au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. C'est très encourageant, mais il faut désormais allier les paroles à des actes concrets en termes de budget, de personnel et de politique. La Suisse, dans ce sens, s'engage pour que le Conseil mette en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans l'ensemble des contextes et sujets qui sont à son ordre du jour. Notre coprésidence du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et la paix et la sécurité avec les Émirats arabes unis et notre soutien aux engagements communs s'inscrivent justement dans l'objectif de faire de cette approche un réflexe naturel dans les travaux du Conseil.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est un programme pionnier. C'est un programme qui est novateur, j'ai pu rappeler tout à l'heure pourquoi : parce qu'il est à la fois mondial et national. Sa mise en œuvre doit désormais encore s'accélérer. Il doit être un pilier du Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général et doit nous permettre d'avancer ensemble sur la voie d'une paix durable. Notre réponse aux défis actuels, notre réponse aux défis émergents pour la paix, doit tenir absolument compte de ces dimensions liées au genre. C'est absolument central et j'espère que nous pourrions célébrer le prochain anniversaire de cette résolution, dans deux ans, avec, vraiment, un sentiment commun de réussite, et, surtout, que ce sentiment soit partagé par celles et ceux qui œuvrent pour la paix dans le monde entier.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre de la justice, chargée des droits de l'homme et de l'égalité des genres du Gabon.

M^{me} Ndembet Damas (Gabon) : Je félicite le Mozambique pour l'initiative de ce débat de haut niveau, qui porte sur une des priorités de l'agenda international du Gabon. C'est une grande opportunité, à deux ans du vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000), d'évaluer le chemin parcouru et de dresser des perspectives réalistes dans notre marche collective en faveur de la reconnaissance du rôle central des femmes dans les processus de paix, partant de la prévention des conflits au relèvement postconflit en passant par les efforts de médiation, de maintien et de consolidation de la paix.

Je tiens à remercier la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, M^{me} Sima Bahous, la Présidente du Comité international de la Croix-Rouge, M^{me} Mirjana Spoljaric Egger, ainsi que l'Envoyée spéciale du Président de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité, M^{me} Bineta Diop, qui ont remarquablement assigné les contours de notre débat. Je remercie également la lauréate du prix Nobel de la paix, M^{me} Leymah Gbowee, pour son exposé édifiant.

Le contexte international est marqué par des crises multiples. De nombreuses régions du monde sont aujourd'hui prises dans l'étau des groupes armés et des bandes terroristes. Les femmes et les enfants y sont exposés à des tragédies inhumaines. Cette situation est inacceptable. La communauté internationale doit y apporter des réponses concertées, solidaires et inclusives. Les femmes ne doivent plus payer le lourd tribut des conflits armés. En revanche, elles doivent de plus en plus faire partie de la réponse en participant pleinement à tous les processus de paix et de prise de décision. La participation des femmes à toutes les étapes du processus de prévention et de résolution des conflits est un des moyens les plus sûrs pour parvenir à une paix plus durable.

S'il est indéniable que le plaidoyer au sein du Conseil en faveur de la reconnaissance des femmes, en tant qu'actrices clefs des processus de paix, a progressivement atteint une résonance significative, mon pays demeure préoccupé par l'inquiétante régression en matière de promotion des droits des femmes dans plusieurs régions du monde, qui minent les résultats positifs que nous avons obtenus au fil des dernières décennies. Nous ne le dirons jamais assez : reconnaître aux femmes leur place centrale dans les processus de paix constitue assurément un catalyseur de leur autonomisation et une assurance

d'apaisement des paysages socioéconomiques et politiques. Cela permet également de créer un environnement propice à la prévention des conflits et au règlement pacifique des différends qui pourraient survenir.

C'est pourquoi le Gabon, sous l'impulsion du Président de la République, S. E. M. Ali Bongo Ondimba, a fait de la réduction des inégalités hommes-femmes un paramètre saillant de sa politique, qui a pour levier la promotion de la participation des femmes dans tous les processus de prise de décision. Ce cap stratégique se traduit parfaitement par la présence de femmes à des fonctions de premier plan, comme Vice-Présidente de la République, Présidente du Sénat et Présidente de la Cour constitutionnelle, y compris à la tête de départements ministériels de souveraineté, tel que celui de la défense nationale ou encore le Ministère de la justice. Toutes ces fonctions de haute responsabilité du Gabon sont assurées par des femmes d'envergure. Il ne s'agit pas d'un phénomène de mode. Nous envisageons plus que jamais de garantir une représentativité pérenne des femmes dans la sphère de gouvernance. Nous allons pour cela mettre en œuvre un programme de mentorat politique pour les femmes, dont l'objectif est de les inciter dans l'action politique, afin d'accroître de manière significative leur représentation dans toutes les instances de prise de décision.

Le Gabon a choisi de demeurer ferme et constant dans son plaidoyer en faveur de l'inclusion, de la participation et du renforcement de la résilience des femmes. Lors de notre récente présidence du Conseil de sécurité en octobre 2022, nous avons initié un important débat public sur l'importance de renforcer la résilience et le leadership des femmes comme moyen de parvenir à la paix dans les régions en proie aux groupes armés (voir S/PV.9158). Notre objectif était, et demeure, d'aller au-delà des mots et de donner une réelle visibilité aux femmes dans leur capacité à se relever et à reprendre en main leur destin, et à participer à l'élaboration de leur narratif.

Nous voulons une fois de plus réaffirmer que les femmes ont un rôle fondamental dans la dynamique de faire taire les armes. Elles ont un rôle important à jouer dans la lutte contre le transfert et la circulation illicites des armes légères et de petit calibre, ainsi que leur prolifération incontrôlée dans de nombreuses régions, en particulier sur le continent africain. Les femmes ont un rôle central à jouer dans la réponse aux conséquences humanitaires et dans la lutte contre les violences sexuelles et fondées sur le genre ainsi que le recrutement d'enfants soldats. Nous devons restituer aux

femmes leur place à l'échelle locale, nationale et globale. Prôner l'égalité des sexes et la participation substantielle des femmes, c'est faire le choix de la prévention des conflits armés et de la prévention de la violence. Promouvoir la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité inclut le renforcement de notre réponse contre la violence, contre la guerre. Ainsi, nous appelons à l'intensification des efforts consentis à l'échelle nationale, régionale et globale en faveur d'une mise en œuvre inclusive et efficace de la résolution 1325 (2000) et de ses résolutions connexes, ainsi qu'à un renforcement de la dimension de genre dans toutes les étapes des processus de paix et dans les efforts de prévention, de maintien et de consolidation de la paix.

Que l'on ne s'y trompe pas. La viabilité de nos sociétés et la résilience de nos communautés se feront à l'aune de la place que nous aurions accordée à l'autre moitié de l'humanité. Et pour le Conseil, il faudra aller bien au-delà des principes et des bonnes intentions pour traduire véritablement, en actes, l'esprit de la résolution 1325 (2000) en tant que gage d'efficacité et de durabilité de nos actions collectives, en phase avec les attentes et aspirations légitimes des peuples du monde.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre des femmes et des droits humains de l'Équateur.

M^{me} Flores (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé ce débat public sur les femmes et la paix et la sécurité. Nous prenons note des informations précieuses communiquées par M^{me} Sima Bahous, Directrice exécutive d'ONU-Femmes ; M^{me} Mirjana Spoljaric Egger, Présidente du Comité international de la Croix-Rouge ; M^{me} Bineta Diop, Envoyée spéciale du Président de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité ; et M^{me} Leymah Gbowee, militante et représentante de la société civile.

Je voudrais, pour commencer, prendre acte de l'importance de la résolution 1325 (2000), qui est l'une des décisions les plus emblématiques adoptées par le Conseil de sécurité. Son contenu reprend les éléments les plus importants des résolutions précédentes, en particulier les résolutions 1261 (1999), 1265 (1999) et 1296 (2000), et marque un tournant en ce qu'il reconnaît, d'un point de vue transversal, que les conflits ont un effet disproportionné sur la vie et l'intégrité des femmes et des filles.

Mon pays, l'Équateur, s'est engagé à inclure les femmes dans les espaces stratégiques consacrés au maintien de la paix. Ainsi, au niveau local, nous insistons

sur la nécessité d'avoir un nombre croissant de femmes dans les forces armées et la police nationale, des femmes formées pour être des agentes de la paix et intégrer de façon intersectorielle une logique de respect et de protection des droits humains. Nous sommes en train d'élaborer notre plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), avec le soutien d'ONU-Femmes et la contribution importante des organisations de la société civile. Nous pensons que cela nous permettra d'accroître la participation des femmes dans tous les domaines et à tous les niveaux, et de renforcer leur leadership.

Nous sommes un pays plurinational, conscient de la richesse que représente la diversité. Aussi, je peux affirmer avec satisfaction que la mobilisation active des femmes autochtones, afro-équatoriennes, montubio et rurales dans tous les secteurs et leur participation aux tables rondes et aux processus de prise de décisions, ainsi que la volonté du Gouvernement national, ont abouti à la création du premier Ministère des femmes et des droits humains, par l'entremise duquel nous assurerons la mise en œuvre et l'intégration des principes énoncés dans la résolution 1325 (2000).

En tant que membre élu du Conseil de sécurité, l'Équateur a fait du programme pour les femmes et la paix et la sécurité une priorité des processus et des décisions du Conseil. Il convient de noter que l'Équateur est signataire de la déclaration d'engagements communs sur les femmes et la paix et la sécurité. Nous continuerons de lutter contre les violences sexuelles et fondées sur le genre, qui sont omniprésentes dans presque toutes les situations de conflit : Afghanistan, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Yémen, Syrie, Mali, Myanmar, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, entre autres.

Nous estimons que la violence politique, les discours de haine et la violence sexuelle sont des tactiques de guerre, qui ne servent qu'à déshumaniser les personnes concernées, à exacerber les différences, à accentuer les disparités et à retarder les possibilités de négociation.

À quelques heures de la Journée internationale des femmes, il est plus que jamais pertinent d'évoquer le rôle transformateur des femmes dans les processus de transition politique et de consolidation de la paix. L'un des exemples de réussite est celui de la Colombie, qui a marqué une étape importante en ce qui concerne l'intégration des questions de genre dans le règlement des conflits. Les femmes qui ont survécu aux violences dans ce pays ont apporté une contribution importante aux processus de médiation, de négociation et d'instauration d'une paix durable.

Nous rendons hommage aux médiatrices et aux artisanes de la paix, et nous espérons que ces expériences positives se multiplieront pour le bien de la société en général. Nous exprimons également notre admiration pour les travailleuses humanitaires. Leur leadership est essentiel pour que l'aide internationale parvienne aux femmes chefs de famille, aux infirmières, aux handicapées, aux réfugiées et aux déplacées. Nous demandons qu'il soit mis fin à toutes les violences fondées sur le genre, dont le personnel féminin est victime de manière récurrente.

Espérons qu'au cours des prochains débats publics, nous pourrions célébrer le fait que les politiques discriminatoires du régime taliban contre les Afghanes ont finalement été inversées, que les victimes de violences sexuelles en Haïti, ou dans tout autre pays en conflit, ont été reléguées à un passé infâme et que, de manière générale, les femmes se sentiront en sécurité en temps de guerre comme en temps de paix.

Je conclus ma déclaration en soulignant que l'Équateur estime que l'instauration de la paix et la prévention des conflits sont des objectifs importants et que pour les atteindre, le Conseil de sécurité doit continuer à recourir aux mécanismes pertinents, à l'approche du vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000).

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre de l'égalité des sexes, de l'enfance et de la protection sociale du Ghana.

M^{me} Abudu (Ghana) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je vous félicite chaleureusement, Madame la Présidente, de l'accession de votre pays, le Mozambique, à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Nous vous félicitons également pour la compétence avec laquelle vous présidez la présente séance et nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre nos travaux sous votre direction.

En ce jour où nous rappelons la promesse faite dans la résolution 1325 (2000), lorsqu'elle a été adoptée ici même sous la présidence namibienne du Conseil (voir S/PV.4213), nous saluons non seulement les efforts des membres qui ont travaillé sans relâche pour garantir l'adoption unanime, en octobre 2000, de la toute première résolution sur les femmes et la paix et la sécurité, mais aussi le soutien des organisations de la société civile dirigées par des femmes et des groupes de défense des droits des femmes dont les efforts ont permis à cette résolution de voir le jour.

Nous félicitons la délégation mozambicaine d'offrir au Conseil de sécurité l'occasion de faire le point

sur l'application de la résolution 1325 (2000) et de fixer des objectifs pour poursuivre son application et faire progresser la participation pleine, égale et véritable des femmes aux processus ayant trait à la paix et à la sécurité. À cet égard, je tiens aussi à remercier toutes les intervenantes de leurs exposés instructifs, qui nous indiquent, à juste titre, les mesures qui s'imposent pour concrétiser les engagements que nous avons tous pris.

Depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000), le nombre des dispositions sexospécifiques dans les mandats des opérations de paix des Nations Unies, entre autres décisions et éléments du Conseil de sécurité, a considérablement augmenté. Nous avons aussi observé une augmentation constante du nombre de femmes, de groupes de femmes et d'experts en matière d'égalité des sexes qui exercent les fonctions de négociateur ou de médiateur ou qui font campagne pour diverses causes, à titre officiel ou officieux, ainsi que du nombre de femmes qui présentent des exposés au Conseil.

Cependant, malgré ces progrès encourageants, dans de nombreux contextes de conflit à travers le monde, les femmes sont seulement considérées comme des victimes impuissantes à exploiter, et non comme des agents de changement dont les compétences pourraient être utiles. En effet, même si nous sommes les fiers témoins du travail remarquable accompli par les artisanes de la paix et les groupes de défense des droits des femmes partout dans le monde, nous sommes aussi déçus du fait que, dans de nombreuses sociétés aujourd'hui, les femmes sont privées de leur droit de se réjouir, voire même de vivre.

En Afghanistan, l'exclusion progressive des femmes de l'espace public par les Taliban est inacceptable et porte atteinte aux progrès réalisés en matière de droits des femmes. En Colombie, les Afro-colombiennes sont depuis toujours confrontées à de multiples formes de discrimination, à des violations et à l'exclusion des processus décisionnels politiques et économiques, en raison de l'intersection de leur race, sexe et statut économique. Du Myanmar au Yémen, des mères, des sœurs, des épouses et des filles sont encore victimes de violences sexuelles, de harcèlement et de nombreuses autres violations, souvent utilisés comme armes de guerre. Les femmes qui risquent leur vie pour défendre les droits des femmes sont aussi victimes d'actes de torture, de détentions arbitraires et de harcèlement.

C'est dans ce contexte que nous exhortons les gouvernements, les organisations régionales et la communauté internationale dans son ensemble à prendre des

mesures concrètes pour protéger les droits des femmes et garantir leur participation aux processus de prise de décisions. À cet égard, nous saluons l'immense courage et la résilience dont les actrices de la société civile et les artisanes de la paix en Afrique ont fait preuve au fil des ans. Leur capacité à accomplir des progrès importants en dépit des problèmes financiers, culturels, techniques et de sécurité est un exemple admirable de l'ingéniosité et de la bravoure bien connues de la femme africaine.

En Afrique de l'Ouest et au Sahel, les groupes de femmes jouent un rôle essentiel dans la promotion de la paix et de la réconciliation. Au Mali et au Nigéria, des réseaux d'organisations féminines de la société civile travaillent sans relâche, notamment pour promouvoir le dialogue et l'entente entre les différents groupes ethniques et religieux, libérer les femmes et les filles enlevées dans les territoires occupés et fournir soutien et assistance aux rescapées qui ont été secourues. Ces organisations et beaucoup d'autres comme elles sur le continent apportent des changements réels dans la vie des femmes africaines, et je tiens à réitérer qu'il importe que la communauté internationale associe ses efforts à ceux qui sont déployés au niveau local.

Au niveau national, nous exhortons les gouvernements à ne pas laisser retomber la dynamique et à ne pas revoir leurs ambitions à la baisse. Au Ghana, sous la coordination du Ministère du genre, de l'enfance et de la protection sociale, le Gouvernement continuera d'appliquer effectivement la résolution 1325 (2000) dans le cadre du deuxième plan d'action national, qui couvre la période allant de 2020 à 2025. Avec le concours des parties prenantes, telles que le Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix et le West Africa Network for Peacebuilding, et dans le cadre du plan d'action national, le Ministère dont j'ai la charge supervise la formation des femmes en matière de paix et de sécurité, notamment sur des questions telles que la détection, la prévention et la médiation des conflits au niveau communautaire.

Nous sommes reconnaissants des contributions du Fonds de l'Initiative Elsie, qui nous a permis de mettre à disposition des installations adaptées pour nos soldates déployées au sein de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et de rester déterminés à élever le niveau de représentation des Ghanéennes dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous continuerons de renforcer les capacités de protection du Ghana par la voie de la législation et des politiques nationales.

Pour terminer, alors que nous célébrons la Journée dédiée aux femmes, rappelons-nous que la voix des

femmes apporte aux débats sur la paix une réelle perspective sur les questions de genre, donnant ainsi lieu à de meilleures politiques et à des accords de paix plus durables. Par conséquent, la participation pleine, égale et effective des femmes à la consolidation de la paix mérite notre action diligente et concrète. Nous attendons avec impatience le vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000), et espérons que l'intensification de nos efforts nous rapprochera de nos objectifs.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Représentante permanente des États-Unis et membre du Cabinet du Président Biden.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de nous avoir réunis aujourd'hui pour ce débat important. Je souhaite la bienvenue à tous nos invités, y compris le Président de la Confédération suisse et tous les Ministres qui se joignent à nous dans la salle aujourd'hui. Leur présence témoigne de la priorité qu'ils accordent à cette question importante. La présente séance est l'occasion d'examiner les efforts collectifs que nous déployons pour mettre pleinement en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, alors que nous approchons du vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) et que nous entamons la soixante-septième session de la Commission de la condition de la femme. Je remercie également de son exposé la lauréate du prix Nobel de la paix, Leymah Gbowee, ainsi que la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Sima Bahous, la Présidente du Comité international de la Croix-Rouge, Mirjana Spoljarić Egger, et l'Envoyée spéciale de l'Union africaine, Bineta Diop, de s'être jointes à nous à l'occasion de cet important débat et pour leurs interventions réfléchies et perspicaces. Tous leurs messages étaient très puissants.

Nous saluons les efforts déployés par le Mozambique pour mettre l'accent sur les conséquences singulières que les conflits ont sur les femmes et les filles, la nécessité de prendre systématiquement en compte les questions de genre et l'importance d'une participation effective des femmes à tous les niveaux des processus décisionnels. Lorsque je me suis rendue au Mozambique en début d'année, j'ai rencontré des femmes qui apportent des changements positifs grâce à l'entrepreneuriat – des femmes telles que Marta Uetela, qui a créé une entreprise qui produit des prothèses très performantes à partir de plastiques marins recyclés. Nous avons la responsabilité collective de continuer à encourager et à autonomiser les femmes artisanes du changement dans toute l'Afrique et dans le monde, pour

la simple raison que lorsque nous le faisons, nous créons un monde plus pacifique et plus prospère pour tous. Il a été prouvé à maintes reprises que la participation pleine, égale et effective des femmes aux processus de paix en tant que dirigeantes, négociatrices, soldates la paix et artisanes de la paix augmente les chances de parvenir à une paix juste et durable.

Depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000) au début du XXI^e siècle, le Conseil de sécurité a adopté 10 résolutions consacrées exclusivement aux femmes et la paix et la sécurité. Mais si ces efforts sont louables, nous devons nous concentrer sur la manière de mettre en œuvre le plus efficacement possible le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Comme le Secrétaire général l'a clairement indiqué l'année dernière (voir S/PV.9064), la concrétisation de ces objectifs par le Conseil de sécurité reste un défi permanent, en particulier dans le cadre des mandats régionaux du Conseil.

Nous le constatons plus particulièrement en Afghanistan, où les Taliban n'ont pas tenu les promesses qu'ils avaient faites à la communauté internationale et aux Afghanes, et ont mis en œuvre des mesures draconiennes et oppressives contre les femmes et les filles. Les Afghanes n'ont plus le droit de travailler pour des organisations non gouvernementales et elles ne peuvent pas fréquenter les universités et les écoles secondaires. Il s'agit d'une crise profonde. Elle empêchera l'Afghanistan d'atteindre la stabilité, la prospérité économique et la croissance future. Elle expose les femmes et les filles à un risque accru de violence fondée sur le genre et d'exploitation sexuelle, et elle empêche une aide humanitaire vitale de parvenir aux Afghans qui en ont désespérément besoin. Le Conseil de sécurité doit continuer d'insister pour que les Taliban reviennent sur ces horribles décrets et honorent leur engagement à l'égard du peuple afghan. Nous nous félicitons de la récente visite en Afghanistan de la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Mohammed, mais nous demeurons préoccupés par le fait que les Taliban n'ont pas changé de cap. Au contraire, ils restent campés sur leurs positions.

Bien entendu, les défis qui nous attendent ne se limitent pas à un seul pays ou à une seule région. Au cours de l'année écoulée, les femmes et les filles ont fait l'objet de violence, de répression et d'exclusion en Iran, en Ukraine et dans d'autres parties du monde. En novembre dernier, à Kyïv, j'ai rencontré des victimes de la guerre d'agression russe, des femmes qui avaient été violées et torturées par les forces russes. Et je peux

dire que je n'oublierai jamais la douleur gravée sur leurs visages. Les auteurs de ces atrocités doivent être amenés à en répondre. En janvier, je me suis rendue en Somalie où j'ai vu les ravages causés par la sécheresse persistante. Ces conditions désastreuses ont notamment exacerbé la violence fondée sur le genre, qui a été aggravée par le recul de la participation politique des femmes, de la consolidation de la paix et de l'accès à l'aide humanitaire. Soyons clairs : une paix durable et une société prospère et inclusive sont tributaires du leadership et de la participation politique des femmes en Somalie.

Mais alors même que nous affrontons ces problèmes redoutables, il convient de souligner les aspects positifs et de célébrer nos progrès. Dans cet esprit, je tiens à féliciter mes collègues ghanéens d'avoir adopté le dernier plan d'action national en date sur les femmes et la paix et la sécurité et d'accueillir la prochaine Conférence ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix. Nous continuerons de collaborer avec le Ghana pour encourager les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police à augmenter le nombre de femmes déployées dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, au sein des contingents militaires et de police, et à faire en sorte que les soldates de la paix occupent des postes de direction.

En ce qui concerne la paix et la sécurité, je tiens à souligner que grâce au financement des États-Unis, le United States Institute of Peace fournit un appui aux dirigeantes qui, au Kenya, en Tanzanie et en Ouganda, luttent contre l'extrémisme violent et plaident pour le leadership des femmes dans le cadre des stratégies locales, régionales et nationales de lutte contre l'extrémisme violent. Nous participons également à des programmes similaires au Mali et au Niger, et nous resterons en contact avec les dirigeantes dans la région du Sahel. Cette collaboration est impérative car des groupes tels que Daech, Al-Qaida, Boko Haram, les Chabab et les Taliban ciblent directement les femmes et les filles pour atteindre leurs objectifs idéologiques et tactiques. En soutenant les femmes et les jeunes comme actrices de la prévention, nous pouvons lutter plus efficacement et durablement contre les conditions propices au terrorisme. Je tiens aussi à signaler que les États-Unis assurent, aux côtés de la Roumanie, la coprésidence du réseau de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité pour 2023. Nous attendons avec intérêt d'œuvrer avec nos collègues namibiens à l'uniformisation des démarches associées à la création et au maintien de centres d'excellence pour les femmes et la paix et la sécurité.

Les États-Unis sont fiers d'être le premier pays doté d'une loi générale sur les femmes et la paix et la sécurité, et le premier également à suivre une stratégie qui s'applique à l'ensemble du gouvernement. Nous exhortons tous les pays à faire le nécessaire pour transposer la résolution 1325 (2000) dans leur législation nationale. Les femmes et les filles du monde entier comptent sur nous. Elles comptent sur nous pour bâtir un avenir plus juste, sûr et équitable. Atteignons-nous ensemble à cette tâche.

Lord Ahmad (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Madame la Présidente, et à travers vous le Mozambique, d'avoir pris l'initiative de nos échanges essentiels de ce jour et défini nos objectifs pour le vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000). J'en profite également pour saluer les contributions perspicaces, utiles et éclairées de Sima Bahous, Directrice exécutive d'ONU-Femmes, de Mirjana Spoljaric Egger, Présidente du Comité international de la Croix-Rouge, de ma chère amie que je vois à l'écran, M^{me} Diop, toujours avec le même plaisir, et bien sûr de Leymah Gbowee, qui est une telle source d'inspiration.

Les mécanismes de paix et de sécurité doivent être axés sur les besoins de toutes les personnes, partout, et façonnés par leur voix. Tels sont en effet les principes fondateurs de l'Organisation où nous siégeons aujourd'hui, l'ONU. Le Conseil de sécurité a pu constater à maintes reprises que la médiation, la prévention et le règlement des conflits donnent de meilleurs résultats quand tout le monde y participe. Leur efficacité est plus grande et plus durable quand les femmes jouent un rôle central dans la paix et dans l'édification de sociétés progressistes. Nous en avons la preuve sous les yeux. Pourtant, il est indéniable, en 2023, que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité stagne et que les droits des femmes régressent dans le monde entier. Cette tendance malheureuse, comme M^{me} Gbowee nous l'a rappelé, n'est pas seulement le fait des armes ; elle procède également d'une négation générale des droits des femmes, qu'ils soient politiques, sociaux ou éducatifs.

Nous sommes témoins d'efforts concertés pour faire du genre une arme et pour tenter d'affaiblir le système international et de déstabiliser les principes et les fondements des démocraties du monde entier. Pour sa part, le Royaume-Uni a décidé de non seulement protéger mais aussi renforcer l'égalité des sexes, et cela devrait constituer un engagement absolu pour nous tous. Par conséquent, j'appelle tous mes collègues et toutes les nations ici représentées à faire front commun contre le reflux des droits humains fondamentaux. Lorsque les droits des femmes et des filles occupent une place décisive et centrale dans l'ordre social, les sociétés et les pays

progressent et prospèrent. Le Royaume-Uni est très attaché à la cause des femmes et la paix et la sécurité sous tous ses aspects et déterminé à la servir avec passion. Je suis extrêmement satisfait que nous ayons lancé notre cinquième plan d'action national, pas plus tard que le mois dernier, afin de préciser la manière dont nous ferons en sorte que les femmes soient au cœur du règlement des conflits et des programmes de consolidation de la paix au cours des cinq prochaines années. Il s'agit d'un plan nouveau et revigoré pour un nouveau contexte mondial.

Nos collègues ont dressé la liste des tragédies dues aux conflits dans le monde, du déni des droits des femmes en Iran au drame du retour au pouvoir des Taliban en Afghanistan – qui privent les femmes et les filles de leurs droits en prétextant la religion et la culture pour tenter de justifier ces mesures abjectes. Il faut être parfaitement clair sur le fait qu'aucune religion ni culture n'appelle à nier les droits des femmes. Les Taliban doivent en prendre conscience et réaliser que leur pays ne peut pas progresser si les droits des femmes et des filles ne sont pas garantis dans leur totalité. Les droits des femmes sont également battus en brèche par la tragédie de la guerre et le recours au viol comme arme dans des conflits comme celui qui fait rage en Ukraine. La guerre en Ukraine se poursuit et les droits des femmes continuent d'en faire les frais.

Dans d'autres régions, telles que le Tigré et le Yémen, où des conflits sont toujours actifs, nous sommes également témoins d'une régression des droits des femmes. Il est donc important que nous partions du principe, comme nous le faisons à la session en cours de la Commission de la condition de la femme, que ces menaces ne se limitent pas aux contextes nationaux. Il faut également compter avec des menaces transnationales dans des domaines comme le climat et le cyberspace. Toutefois, il ne s'agit pas seulement de nous mobiliser à l'étranger. Nous veillons de la même manière à ce que les femmes jouent un rôle central et décisif dans les solutions apportées à tous les niveaux de la société, et notamment dans nos systèmes démocratiques nationaux, notre coopération militaire et notre diplomatie internationale. Franchement, tous les pays qui tiennent ce discours devront agir en conséquence, de concert, pour que nous puissions enregistrer de véritables progrès d'ici à 2025.

L'un des principaux objectifs de notre nouveau plan consiste à prévenir la violence fondée sur le genre, y compris la violence sexuelle liée aux conflits, et, surtout, à en soutenir les rescapées incroyables et courageuses dans leur rétablissement et leur quête de justice pour se reconstruire. En tant que Représentant spécial du

Premier Ministre du Royaume-Uni pour la prévention de la violence sexuelle en temps de conflit, j'ai eu l'honneur de présider, en novembre 2002, notre dernière conférence en date, d'où il est ressorti une détermination internationale, qui ne se dément pas, à en finir avec ces crimes odieux. Quelque 53 pays et Pramila Patten, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, se sont rassemblés et ont signé la déclaration politique. Quarante pays ont pris des engagements nationaux concrets sur les mesures qu'ils comptent prendre. La réalité de la violence sexuelle en 2023 est un fait tragique. Elle a cours. Je me suis donc félicité que mon collègue et ami James Cleverly, Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, annonce une nouvelle initiative de trois ans sur la prévention de la violence sexuelle en période de conflit, appuyée par un nouveau financement de 12 millions de livres, afin de contribuer à la lutte contre l'impunité et à la promotion de la justice dans le monde entier.

Pour l'avenir, il importe que nous nous prêtions à la surveillance de nos pairs par l'intermédiaire de la nouvelle alliance internationale sur la prévention de la violence sexuelle en temps de conflit, dont j'ai le plaisir d'annoncer le lancement et qui réunira des États Membres de premier plan. Je me réjouis également de la présence au Conseil de sécurité de mon amie la Vice-Ministre colombienne des affaires étrangères, qui, une fois encore, comme nous l'a rappelé la Ministre équatorienne des femmes et des droits humains, a déjà obtenu de grandes avancées sur ce programme important. J'appelle donc mes collègues et toutes les nations ici représentées aujourd'hui à se joindre à nous pour consolider cette alliance afin que les incroyables et courageuses rescapées de la violence sexuelle aient non seulement voix au chapitre mais aussi un rôle décisif et central dans l'élaboration de notre stratégie internationale de prévention de la violence sexuelle en temps de conflit.

Nous garantissons que l'application du principe de responsabilité va de soi et que nous sommes pleinement à l'écoute des rescapées. Je demande aux gouvernements de prendre en compte la voix des personnes rescapées dans leurs propres systèmes de consolidation de la paix. Nous serions heureux de partager notre expérience avec les États Membres. Pour ma part, en travaillant avec ces incroyables personnes survivantes, j'ai pu constater que, grâce à leurs contributions et interventions directes, nos politiques et programmes étaient directement améliorés, enrichis par leur expérience, leurs conseils précieux et le courage dont elles font preuve lorsqu'elles font entendre leur voix.

Vingt-trois ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), nous ne devons pas nous contenter de stabiliser et de renforcer les droits des femmes. Nous devons veiller à ce que les femmes soient au cœur du règlement des conflits et de l'instauration de la stabilité et de la sécurité partout dans le monde. Faisons en sorte de ne pas avoir à nous dire, dans 25 ans, que nous avons raté l'occasion qui nous était offerte. Je sais d'ailleurs que ce ne sera pas le cas. Nous le devons à celles qui ont souffert dans le passé, aux femmes et aux filles qui souffrent aujourd'hui et à toutes les femmes et filles extraordinaires qui, dans le monde entier, souffrent aux mains de régimes répressifs et régressifs. Nous ne devons pas laisser passer cette formidable occasion. Nous devons agir dès maintenant. Pour dire les choses simplement, c'est notre devoir, c'est notre obligation.

M^{me} Schiappa (France) : Je remercie le Mozambique pour l'organisation de ce débat, et je veux saluer son engagement exemplaire en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Je tiens également à remercier nos intervenantes pour leur éclairage précieux pour notre débat.

En cette veille du 8 mars, et alors que nous observons des reculs sans précédent en matière de droits des femmes partout dans le monde, un fort engagement du Conseil de sécurité pour la pleine mise en œuvre des 10 résolutions composant le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est indispensable dans ses quatre dimensions.

Dans le domaine de la prévention en premier lieu, la politique de ségrégation pratiquée par les Talibans en Afghanistan, violant de façon massive et systématique les droits et libertés des Afghanes, est intolérable et contribue à enfoncer le pays dans la crise.

Dans le domaine de la protection ensuite, dans toutes les situations de conflit et de crise, et pour prendre des exemples actuels, en Ukraine, au Yémen et en Somalie, les femmes sont particulièrement affectées, voire délibérément ciblées, par les violences sexuelles et fondées sur le genre. Les responsables doivent répondre de leurs actes. La France salue à ce titre le rôle de la Cour pénale internationale pour lutter contre l'impunité. Elle appelle tous nos partenaires à renforcer la pression sur les auteurs de ces crimes en mettant sous sanctions les auteurs de ces violences.

Dans le domaine de la participation des femmes en troisième lieu, seulement 28 % des accords de paix contiennent des stipulations relatives à la place des femmes, et durant les 25 dernières années, seuls 2 % des médiateurs et 8 % des négociateurs étaient des femmes.

Or, l'association des femmes aux pourparlers de paix augmente de 35 %, selon ONU-Femmes, les chances d'aboutir à un accord de paix qui soit durable. Le Conseil doit travailler à mettre en œuvre le principe de « jamais sans elles » dans ses travaux.

La France est pleinement mobilisée dans le cadre de sa diplomatie féministe pour la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité à travers son troisième plan d'action national. Elle continuera de soutenir la mise en place de mandats robustes et de ressources adéquates pour assurer la protection et la participation des femmes dans les missions et les opérations des Nations Unies. Elle poursuivra aussi ses efforts en matière de féminisation du personnel et en faveur d'une représentation et d'une participation pleines, égales, substantielles et effectives des femmes à tous les niveaux de responsabilité dans ces opérations. La France finance notamment à cette fin des projets de formation d'officiers féminins francophones et de conseillers pour les questions de genre dans les opérations de maintien de la paix. Elle continuera d'agir contre toute forme de violences, menaces ou représailles contre les femmes bâtisseuses de paix.

Ce soutien constant au programme pour les femmes et la paix et la sécurité s'est traduit par l'organisation à Paris, en juin 2021, du Forum Génération Égalité, coprésidé avec le Mexique et organisé avec ONU-Femmes. Nous appelons l'ensemble des États à rejoindre la dynamique lancée par le Forum, qui a pu mobiliser plus de 40 milliards de dollars d'engagements, et à endosser le Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire lancé à cette occasion.

Nous soutenons les organisations de la société civile dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, à travers notamment le Fonds de soutien aux organisations féministes, que la France a créé et qui a mobilisé depuis 2019 plus de 120 millions d'euros pour financer les activités de mouvements féministes partout dans le monde. Nous maintiendrons ce fonds pour que les droits des femmes soient défendus sur le terrain.

C'est avec des engagements concrets qu'il sera possible de mettre pleinement en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. À cet égard, les États Membres peuvent être assurés de notre mobilisation sans faille.

M^{me} Buttigieg (Malte) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé le présent débat public afin de

réfléchir aux moyens d'accélérer la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, ainsi qu'aux défis qui se posent en la matière. Nous nous félicitons également des contributions des intervenantes d'aujourd'hui et les remercions d'avoir enrichi notre discussion par leurs idées.

L'année dernière, l'ONU a déclaré que la défense inconditionnelle des droits des femmes et la protection des défenseuses des droits humains devaient figurer parmi les marqueurs les plus visibles de son action en faveur de la paix et de la sécurité. Cela doit rester notre objectif, et nous devons immédiatement donner un coup d'accélérateur en ce sens. Bien qu'il soit largement prouvé que l'égalité des genres ouvre la voie à une paix durable, le solide cadre normatif du Conseil de sécurité, qui comprend 10 résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité et 16 déclarations de sa présidence, n'a pas encore été doté de ressources suffisantes ni rendu opérationnel.

En dépit de ces engagements, nous continuons d'être les témoins de terribles violations des droits des femmes dans le monde entier, y compris dans de nombreux pays inscrits à l'ordre du jour du Conseil, comme l'Afghanistan, l'Ukraine, le Myanmar, le Yémen, la Syrie, Haïti, la République centrafricaine, le Mali, le Soudan et la Somalie.

Malte déplore la persécution systématique et sans relâche des femmes et des filles par les Taliban, ainsi que la discrimination dont elles font l'objet dans les domaines politique, économique et socioculturel. Nous ne pouvons pas prendre le risque de normaliser ces violations. Les responsables doivent répondre de leurs actes. Nos attentes sont claires. L'ensemble des droits des femmes et des filles en Afghanistan doivent être respectés, qu'il s'agisse du droit des femmes de vivre dans la dignité, de leur droit à la participation politique, au travail et à l'éducation, ou encore de leur droit de défendre leurs droits sans crainte de représailles. Le monde ne peut pas rester les bras croisés alors que les progrès enregistrés au cours des 20 dernières années, notamment en matière d'égalité des genres, sont réduits à néant. En tant que communauté internationale, nous sommes tenus de lutter contre les abus de gouvernance qui institutionnalisent la discrimination. Nous devons recentrer notre attention sur les défis liés à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité en procédant comme suit.

La protection des défenseuses des droits humains est une responsabilité morale collective. Le système des Nations Unies doit veiller à ce que les risques auxquels

les femmes sont confrontées ne servent jamais de prétexte à leur exclusion. Les mandats que nous autorisons doivent permettre d'assurer le suivi de ces risques et des représailles subies par toutes les défenseuses des droits humains et artisanes de la paix, et d'y remédier.

L'ONU doit montrer l'exemple. Nous devons garantir la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à tous les efforts de paix et de sécurité, à commencer par les opérations autorisées et conduites par l'ONU. Ce n'est qu'à cette condition que nous pourrions faire en sorte que les processus soient inclusifs et durables et répondent aux besoins des communautés qu'ils sont censés protéger.

Des fonds doivent être alloués de manière à résorber le déficit de financement de l'action menée en faveur de l'égalité des genres dans les situations de crise. Dans toutes les initiatives de prévention des conflits et de consolidation de la paix, nous devons aussi prendre en compte les effets particuliers et disproportionnés de la crise climatique sur les femmes et les filles.

Nos mesures de prévention et de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent doivent répondre à la misogynie et à la violence patriarcale utilisées par les groupes terroristes et extrémistes violents dans leur propagande, leurs tactiques de recrutement et le traitement qu'ils réservent à leurs victimes.

Afin de lutter contre l'impunité, nous pensons que le Conseil de sécurité pourrait faire un usage plus volontariste de sanctions ciblées contre quiconque commet ou fait commettre des violences sexuelles en période de conflit et, le cas échéant, inclure la violence sexuelle en tant que critère de désignation autonome. Nous devons également garantir des approches centrées sur les personnes rescapées pour prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits.

Enfin, nous saluons les plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité adoptés par 105 pays. Malte s'est dotée de son premier plan d'action national en 2020 et s'emploie à accroître la diffusion de cet important programme et à y sensibiliser davantage, au niveau tant local qu'international. Nous encourageons activement ceux qui ne l'ont pas encore fait à élaborer des stratégies de renforcement de leurs politiques nationales et étrangères en ce qui concerne le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Malte est fière d'avoir souscrit à la déclaration d'engagements communs sur les femmes et la paix et la sécurité. La résolution 1325 (2000) a constitué une

étape dans l'évolution du dispositif et du Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité. Il s'agit en effet de l'une des résolutions les plus connues et les plus citées. Cependant, nous devons veiller à ce que la résolution 1325 (2000) ne se réduise pas à un sujet de discussion dans les cercles académiques ou politiques. Nous devons en faire un catalyseur pour permettre l'avènement d'un changement profond, d'une paix durable et inclusive et de l'égalité des genres pour tous.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre de la culture et de la jeunesse des Émirats arabes unis.

M^{me} Al Kaabi (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Mozambique d'avoir organisé ce débat public à la veille de la Journée internationale des femmes et la Ministre des affaires étrangères, M^{me} Dlhovo, d'en assurer la présidence. Tout au long de l'histoire du Mozambique, les Mozambicaines ont prouvé à maintes reprises que leur contribution à la paix ne saurait être sous-estimée. Comme l'a déclaré Dame Graça Machel en 2015 :

« L'égalité des sexes est l'objectif grâce auquel on pourra abolir la pauvreté, un objectif qui créera plus d'économies égalitaires, des sociétés plus justes et des hommes, des femmes et des enfants plus heureux ».

Il s'agit d'un rappel nécessaire du fait que la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, fait partie intégrante de l'édification d'une nation et des efforts en faveur de la sécurité et de la stabilité.

Les Émirats arabes unis souhaitent également remercier de leurs exposés édifiants M^{me} Bahous, Directrice exécutive d'ONU-Femmes, M^{me} Spoljaric Egger, Présidente du Comité international de la Croix-Rouge, M^{me} Diop, Envoyée spéciale du Président de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité, et M^{me} Gbowee, lauréate du prix Nobel de la paix.

Le message est clair : à l'échelle mondiale, chaque pas en avant pour les femmes et les filles est suivi de deux pas en arrière. Les femmes et les filles qui tentent de consolider et de pérenniser la paix, quels que soient les conflits, continuent de faire l'objet d'attaques violentes et misogynes. Les Afghanes continuent d'être systématiquement exclues de leur société. Les femmes et les filles sont contraintes de se réfugier loin de chez elles en raison des effets dévastateurs des tremblements

de terre au Moyen-Orient et de la guerre en Ukraine. Aujourd'hui même, au cours de sa visite aux Émirats arabes unis, la Première Dame Olena Zelenska a rencontré des Ukrainiennes qui ont fui la guerre.

Pour cet examen à mi-parcours, et à l'approche du vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), je voudrais faire part des trois objectifs suivants qui, selon les Émirats arabes unis, contribuent à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Premièrement, nous devons examiner les menaces émergentes et nouvelles sous l'angle essentiel du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Les changements climatiques, par exemple, qui représentent la plus grande menace à laquelle le monde est confronté, touchent les femmes et les filles de manière disproportionnée, avec des effets sur leur éducation et leurs possibilités d'emploi, ainsi que sur leur santé et leur sécurité physique. Nous devons appuyer leur participation et faire davantage entendre leur voix dans le cadre des efforts déployés pour atténuer les problèmes liés au climat, s'y adapter et y remédier. Alors que les Émirats arabes unis se préparent à accueillir la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, deux tiers de l'équipe de direction et plus de la moitié de l'équipe de gestion sont constituées d'Émiriennes. Nous ne pouvons plus tolérer que des prétextes soient utilisés pour exclure les femmes et nous nous devons tous de respecter les mêmes normes.

Deuxièmement, pour faire progresser le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, la communauté internationale et, en particulier, le Conseil de sécurité doivent accorder la même importance à chacun de ses quatre piliers. Si l'objectif est d'intégrer systématiquement ses priorités, il doit être mis en œuvre dans son intégralité, de manière cohérente, dans toutes les politiques et tous les programmes, en partenariat avec l'ensemble des composantes de la société. C'est pourquoi, il y a un an, à l'occasion de la Journée internationale des femmes, les Émirats arabes unis ont organisé un débat public au niveau ministériel (voir S/PV.8989) qui s'est concentré sur le pilier des secours et du relèvement, selon nous sous-développé. Notre approche du programme pour les femmes et la paix et la sécurité doit être équilibrée si nous voulons aborder les crises et les conflits de manière globale. Nous devons renforcer le rôle des femmes dans tous les aspects d'un conflit.

Troisièmement, la protection des femmes et des filles est l'un des outils les plus efficaces pour défendre

leur participation et leur autonomisation. Les crimes de violence sexuelle et fondée sur le genre restent l'arme de guerre la moins chère, qui permet de terroriser et de contrôler des communautés entières. Comme nous l'a dit aujourd'hui la Présidente Spoljaric Egger, toutes les parties à un conflit devraient prendre en compte les questions de genre dans leur application et leur interprétation du droit international humanitaire. Nous devons également regarder la réalité en face et reconnaître que, trop souvent, les auteurs d'actes de violence sexuelle agissent en toute impunité. Pour décourager ces actes odieux que sont les violences sexuelles liées aux conflits, les États et les parties au conflit doivent également mettre en œuvre un dispositif d'application du principe de responsabilité solide et cohérent, notamment en renforçant les capacités des institutions chargées de veiller au respect de ce principe et en promouvant une approche axée sur les rescapées.

L'état des lieux d'aujourd'hui ne consiste pas seulement à dresser la liste des occasions manquées. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité a également donné lieu à des progrès significatifs depuis 2020, sur lesquels nous pouvons et devons nous appuyer. Des initiatives telles que le Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire issu du Forum Génération Égalité ont rassemblé 196 signataires, tous engagés à promouvoir le rôle des femmes et des filles. De plus en plus d'États Membres, dont le mien, tirent parti d'outils tels que les plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). En outre, le mois dernier, un nouveau conseiller principal pour la protection des femmes a été déployé dans une autre mission de paix des Nations Unies, ce qui porte à huit le nombre total de ces conseillers. Bien que ce nombre reste limité, il nous rappelle l'objectif que nous continuons à poursuivre.

Il ne fait aucun doute que nous tous ici présents sommes unis dans notre effort pour mener à bien cette tâche importante. Mais pour cela, nous devons tenir nos engagements à transposer le programme dans les politiques de nos pays respectifs, ainsi que sur la scène internationale.

M^{me} Escorel de Moraes (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil félicite S. E. la Ministre Verónica Nataniel Macamo Dlhovo et la présidence mozambicaine du Conseil de sécurité de nous avoir donné l'occasion de réfléchir aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité à l'approche du vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000). Nous tenons également à remercier les intervenantes

pour leurs exposés éloquentes et édifiants. Il est toujours heureux de constater, dans la pratique, l'augmentation du nombre d'intervenantes, un des résultats concrets d'un processus formellement entamé avec l'adoption de la résolution 1325 (2000).

Il ne faut pas sous-estimer les progrès réalisés dans le cadre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. Aujourd'hui, il est largement admis que les femmes ont un rôle indispensable à jouer en matière de paix et de sécurité internationales. D'aucuns considèrent peut-être qu'il s'agit là d'un lieu commun. Cela s'inscrit toutefois dans le cadre d'un changement progressif des mentalités engendré par les résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité. Autrefois, les femmes, comme les enfants, n'étaient généralement perçues que comme des victimes d'un conflit, ayant besoin de protection. Elles sont désormais également considérées comme des agentes de paix indispensables, surtout si l'objectif principal est une paix durable. Il est aussi évident, désormais, que l'égalité des genres est un moteur de la paix, au sein des nations et entre elles.

Les femmes contribuent à l'édification de sociétés où il y a moins de risques de violence, plus résilientes et plus inclusives. Elles contribuent à promouvoir la réconciliation des communautés et dirigent avec succès des mouvements en faveur de la paix. Mais les résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité ont permis d'identifier formellement une grave lacune : les femmes n'ont pas la même marge d'action et les mêmes possibilités que les hommes pour agir en faveur de la paix. C'est le message qui sous-tend les appels que nous entendons souvent dans cette salle en faveur d'une participation pleine, égale et véritable des femmes aux négociations de paix, aux opérations de maintien de la paix et aux processus d'après-conflit. Il ne suffit pas d'augmenter le nombre de femmes qui participent aux pourparlers de paix ou aux opérations de maintien de la paix, par exemple, si nous ne veillons pas à faire entendre leurs voix et à prendre en compte leurs points de vue. Nous devons nous assurer que les opinions des femmes comptent et que nous ne nous contentons pas de compter les femmes.

Depuis 2000, les résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité ont également identifié d'importantes lacunes en matière de protection, car elles reconnaissent que les femmes restent confrontées à de graves et multiples problèmes dans les situations de conflit. Ainsi, la violence sexuelle contre les femmes et les filles, et contre les hommes et les garçons, a été formellement identifiée comme une tactique de guerre

dans des résolutions qui appellent à la prévention et à la répression de tels actes et à des enquêtes en la matière, et qui soulignent la nécessité de fournir un appui et des services aux personnes rescapées. Cela a conduit à l'inclusion de mesures de protection plus spécifiques dans les mandats élaborés par le Conseil. Toutefois, comme le souligne la dernière résolution sur les femmes et la paix et la sécurité, à savoir la résolution 2538 (2020), l'ONU doit redoubler d'efforts pour protéger également les soldates de la paix contre le harcèlement sexuel et d'autres menaces pesant sur leur sécurité.

La liste des normes adoptées grâce au programme pour les femmes et la paix et la sécurité est longue, mais les lacunes en matière de mise en œuvre sont également profondes. Le Brésil est fier de faire partie du groupe de membres du Conseil qui ont fait du programme pour les femmes et la paix et la sécurité l'une des priorités de leur mandat afin d'œuvrer à une mise en œuvre efficace. Ce groupe, qui est composé des signataires de la déclaration d'engagements communs, a appelé à une augmentation du nombre d'intervenantes et à l'organisation de débats du Conseil sur des sujets de préoccupation spécifiques. Il a également organisé des rencontres avec la presse pour attirer l'attention sur des situations concernant des pays spécifiques. Nous avons décidé de signer la déclaration d'engagements communs car nous pensons que les vues des femmes doivent être prises en compte dans les décisions du Conseil sur toutes les questions inscrites à son ordre du jour. Nous soulignons que l'objectif a toujours été d'intégrer les vues des femmes dans la pratique quotidienne du Conseil et non de débattre de ces questions dans des séances distinctes auxquelles ne participent que des femmes. C'est pourquoi les résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité appellent à une participation accrue des femmes en tant qu'intervenantes, invitées ou représentantes dans toutes nos séances.

Le Brésil continuera de plaider en faveur de la mise en œuvre des résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité, non seulement en théorie mais aussi en pratique. Nous devons garantir l'intégration d'approches tenant compte des questions de genre dans l'élaboration, la planification, la mise en œuvre et l'évaluation de tous les programmes et politiques de l'ONU. Cette approche doit être appliquée à tous les niveaux, du Conseil de sécurité au niveau national. Nous devons également trouver des moyens d'accroître les financements et les ressources au profit des organisations et des mouvements locaux dirigés par des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et au règlement

des conflits. Les organisations dirigées par des femmes travaillent souvent dans des conditions difficiles, avec des ressources et des financements limités, comme M^{me} Bahous nous l'a souvent rappelé dans cette salle. Pourtant, elles jouent un rôle essentiel dans les efforts de consolidation de la paix. Nous devons donc leur fournir les moyens et les outils nécessaires pour renforcer l'impact et la durabilité de leurs actions. Le Brésil salue et soutient les efforts déployés par la Commission de consolidation de la paix à cet égard. Nous remercions ONU-Femmes et les autres organisations qui s'efforcent de collecter et d'analyser des données ventilées par sexe pour que nous ayons une compréhension globale de la manière dont les femmes sont touchées par les conflits et les efforts de consolidation de la paix. Ces données peuvent servir de base à l'élaboration de politiques et de programmes fondés sur des données probantes, contribuant ainsi à garantir que les expériences et les perspectives des femmes sont pleinement intégrées dans nos efforts pour parvenir à une paix durable.

Avant de terminer, je voudrais souligner que le Gouvernement brésilien a récemment remis en place le Ministère de la femme et s'est efforcé d'augmenter notablement le nombre de femmes occupant des postes de direction au sein du Gouvernement. Cela s'inscrit dans le cadre de notre engagement en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles. Lors du débat public annuel sur les femmes et la paix et la sécurité qui se tiendra pendant la présidence brésilienne du Conseil en octobre, nous comptons poursuivre les discussions qui ont lieu ici aujourd'hui et de nous concentrer sur les femmes en tant qu'agents de la paix : les médiatrices dans les parlements et le système judiciaire, les femmes diplomates, les artisanes de la paix et les soldates de la paix. Nous avons besoin de femmes dans tous ces domaines et à des postes de décision afin qu'elles puissent changer la manière dont les États traitent les questions de défense et de sécurité. Si nous voulons vraiment donner une chance à la paix, il faut aussi donner une chance aux femmes. Tel est, selon nous, le véritable esprit des résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité.

M. Kuzmin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Mozambique d'avoir organisé la présente séance. Nous remercions également les intervenantes : M^{me} Sima Sami Bahous, Directrice exécutive d'ONU-Femmes, M^{me} Mirjana Spoljaric Egger, Présidente du Comité international de la Croix-Rouge ; M^{me} Bineta Diop, Envoyée spéciale du Président de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité ; et M^{me} Leymah Gbowee.

Le débat d'aujourd'hui confirme que la résolution 1325 (2000) garde toute son importance. Les débats réguliers du Conseil sur les questions relatives aux femmes permettent d'évaluer les progrès accomplis et de fournir des orientations pour renforcer le rôle et la contribution des femmes en matière de prévention et de règlement des conflits et de relèvement postconflit, ainsi que pour renforcer les mesures visant à protéger les femmes dans les situations de conflit armé.

Les prérogatives du Conseil de sécurité, telles qu'elles sont énoncées dans la Charte des Nations Unies, définissent sa contribution spécifique aux questions relatives aux femmes. Nous pensons qu'il est important d'éviter les doubles emplois dans les travaux des différents organes de l'Organisation. Par conséquent, les mesures que nous prenons au Conseil de sécurité doivent être parfaitement intégrées aux efforts de l'Assemblée générale, du Conseil des droits de l'homme, de la Commission de la condition de la femme et de la Commission de consolidation de la paix. Le Conseil de sécurité doit continuer à concentrer ses efforts sur la prévention et l'élimination de la violence contre les civils en période de conflit armé. Malheureusement, malgré de nombreux efforts, les femmes continuent d'être victimes des hostilités armées. Les conflits prolongés et de faible intensité créent une couche supplémentaire de problèmes. Il convient d'accorder une plus grande attention aux problèmes de développement des femmes, à l'élimination de la pauvreté et à l'accès des femmes à l'éducation dans les pays en situation de conflit armé. La famille est particulièrement importante, et sa protection constitue une priorité majeure.

Nous nous engageons à coopérer de manière constructive avec tous les États intéressés afin de faire progresser harmonieusement les questions relatives aux femmes inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Le mois d'octobre 2025 marquera le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000). Nous devons le célébrer en adoptant une position de solidarité et en mettant en avant les réalisations concrètes et l'unité du Conseil.

M^{me} Dautllari (Albanie) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Madame la Présidente, de l'attention que vous portez à cette question dans le cadre de votre présidence du Conseil, et nous remercions également les intervenantes des informations qu'elles nous ont communiquées aujourd'hui.

L'adoption de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, en octobre 2000, a été un moment historique. Au fil des ans, le programme

pour les femmes et la paix et la sécurité est devenu un cadre normatif permettant de faire face aux difficultés, de défendre les intérêts et de répondre aux aspirations de la moitié de la population mondiale, à savoir les femmes et les filles. Depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000), le Conseil a adopté neuf autres résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité. Cette question est devenue l'une des plus dynamiques et des plus intéressantes, non seulement pour les membres du Conseil de sécurité, mais aussi pour l'ensemble des Membres de l'ONU. À cet égard, le Conseil de sécurité joue un rôle indéniable dans la création d'un cadre normatif global, notamment en intégrant une dimension opérationnelle et des références aux femmes et la paix et la sécurité dans ses différentes résolutions.

Toutefois, la réalité n'est pas encore à la hauteur de nos aspirations et détermination communes. La mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité reste problématique, et fait apparaître un fossé entre les promesses et les actes. On le voit particulièrement dans la sous-représentation persistante des femmes et, parfois, dans leur marginalisation extrême, notamment lorsqu'elles sont exclues des prises de décision officielles sur la paix et la sécurité, y compris dans le cadre des négociations de paix, ou dans l'impunité dont bénéficient encore les auteurs de violences et d'atteintes contre des femmes et des filles, notamment de violences sexuelles liées aux conflits.

Ce fossé s'est encore creusé dans différentes parties du monde. En Ukraine, la vie de millions d'Ukrainiennes a été dévastée. En Afghanistan, les Talibans sont un désastre pour les femmes, et ils continuent de décevoir le peuple afghan à tous égards. En Iran, Mahsa Amini a lancé une lutte pour la dignité élémentaire que rien ne peut arrêter, et son sort tragique démontre la brutalité que subissent les femmes dans ce pays. Les événements survenus en Syrie, au Soudan, au Soudan du Sud, au Myanmar, en Haïti et au Mali, par exemple, ne menacent pas seulement les fragiles acquis du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, mais aussi la vie et le travail des femmes œuvrant pour la consolidation de la paix. Ils ont également mis à l'épreuve la capacité de la communauté internationale à s'acquitter du mandat de maintien de la paix et de la sécurité du Conseil.

Comme l'ont dit de nombreux orateurs, il est alarmant de constater qu'il y a mouvement de résistance croissante contre l'exercice des droits humains des femmes et des filles dans le monde. C'est pourquoi nous

devons redoubler d'efforts pour faire du cadre normatif pour les femmes et la paix et la sécurité une réalité. Nous devons soutenir l'action menée par des femmes au niveau local, notamment dans les zones de conflit et dans le cadre des processus de paix, et la relier au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. À cet égard, les équipes de pays des Nations Unies et les équipes de médiation, ainsi que les envoyées et envoyés spéciaux, les représentantes et représentants spéciaux et les autres parties prenantes concernées, doivent agir de manière plus préventive. Dans ce contexte, l'Albanie soutient fermement l'appel à l'action lancé par le Secrétaire général, dans lequel il a exhorté les partenaires du maintien de la paix à investir dans les réseaux locaux de femmes et à soutenir la mobilisation des femmes en faveur de la paix. Et il faut que les hommes se mobilisent et soutiennent ces appels avec la même détermination que les femmes.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité revêt une importance capitale pour l'Albanie, qui est dirigée par l'un des Gouvernements les plus équilibrés en termes de genre, 75 % des ministres étant des femmes. Ce programme est également notre plus grande priorité au Conseil de sécurité. Au cours de notre présidence en juin de l'année dernière (voir S/PV.9064), nous avons invité 19 intervenants de la société civile, dont 15 femmes. En outre, en sa qualité de Coordinatrice de l'initiative Déclaration d'engagements communs sur les femmes et la paix et la sécurité, l'Albanie continuera à œuvrer pour que ce programme soit pleinement intégré à tous les aspects du travail du Conseil. Bien entendu, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est également au cœur de nos priorités en ce qui concerne notre retour au Conseil des droits de l'homme. Si nous sommes élus, nous ferons progresser ce programme et chercherons à renforcer les synergies entre les deux Conseils.

Pour terminer, je tiens à rappeler qu'il n'existe pas de raccourcis. Il est impossible de parvenir à une paix durable sans la mobilisation et la participation significatifs des femmes.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir convoqué cet important débat public sur les femmes et la paix et la sécurité. Je remercie également tous les intervenantes de leurs exposés détaillés.

Au cours des 25 dernières années, le Conseil de sécurité a largement débattu de cet important programme. Néanmoins, de nombreuses femmes et filles continuent de souffrir dans le monde. Il est bien

sûr de la plus haute importance que toutes les parties aux conflits se conforment à la résolution 1325 (2000) et aux résolutions ultérieures, notamment en respectant pleinement le droit international applicable aux droits et à la protection des femmes et des filles. Néanmoins, nous ne devons pas oublier que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité exige que tous les États Membres jouent leur rôle. À cet égard, je suis tout à fait convaincu de la pertinence du champ d'action que vous avez défini aujourd'hui, Madame la Présidente, en invitant chacun d'entre nous à préciser ce qu'il peut faire.

Je pense que les plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité sont la clef pour garantir un engagement approprié. Le Japon a annoncé son premier plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité en 2015 et l'a révisé après sa période de mise en œuvre initiale de trois ans. Nous sommes actuellement en train d'élaborer notre troisième plan d'action, et trois éléments particulièrement importants ressortent de notre expérience, à savoir l'exhaustivité, l'inclusion et les examens.

Premièrement, les plans d'action nationaux doivent être exhaustifs. Le nôtre fait référence à de nombreuses actions concrètes, et les ministères et organismes gouvernementaux concernés sont tenus de se les approprier et de rendre compte des progrès accomplis. Nous avons également inclus des actions relatives aux catastrophes naturelles, dans la mesure où elles posent également des difficultés importantes en matière de sécurité humaine et peuvent avoir une incidence sur la protection et l'autonomisation des femmes et des filles dans des situations délicates. L'inclusion de la coopération internationale et du partage d'expérience avec les pays dans le besoin est un autre élément important.

Notre plan d'action couvre un large éventail d'actions en matière de coopération internationale pour faire face aux crises liées à la sécurité humaine. Par exemple, le Japon est l'un des principaux contributeurs du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Nous avons aidé ses équipes d'experts à renforcer leurs capacités dans les domaines de la justice et de la sécurité. Nos activités récentes concernent la République démocratique du Congo, la République centrafricaine, la Somalie et l'Iraq. Par ailleurs, notre plan d'action englobe également d'autres préoccupations en matière de sécurité humaine, telles que l'eau et l'assainissement, la santé et l'éducation. Il souligne aussi la nécessité que l'assistance soit fournie de manière homogène. Dans le cadre de ce plan, le Japon a financé 69 projets gérés par des organisations internationales et 18 gérés par

des organisations non gouvernementales au cours de la deuxième période triennale, soit une augmentation par rapport aux 52 et 10 projets financés, respectivement, au cours de la première période.

Deuxièmement, l'inclusion doit être garantie. La question des femmes et la paix et la sécurité ne concerne pas seulement le secteur public, la société civile joue aussi un rôle important. C'est pourquoi dans le plan d'action, nous avons prévu un mécanisme d'examen externe effectué régulièrement par des experts du milieu universitaire et de la société civile. Leurs conclusions sont aussi accessibles au grand public. En raison de la sensibilisation croissante du public, un réseau de parlementaires a été créé le mois dernier. Un tel engagement politique sera d'un grand secours.

Troisièmement et enfin, les examens sont nécessaires pour assurer la reddition des comptes et bien plus. La publication d'un plan d'action n'est pas une fin en soi ; nous devons prendre des mesures, et surtout, des mesures précises et avancées. Un processus d'examen approprié améliore nos efforts. J'espère que grâce à ce processus, notre troisième plan d'action sera meilleur que le deuxième.

Le Conseil de sécurité doit être à la hauteur de ses promesses et ne pas se contenter d'applaudir les efforts de celles et ceux qui sont prêts à agir. J'espère que toutes les personnes ici présentes renouvelleront leur engagement en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et élaboreront des plans d'action nationaux, et je forme le vœu que ce débat y contribue.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs et à toutes les oratrices qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de trois minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Le voyant rouge de leur micro se mettra à clignoter au bout de trois minutes pour les inviter à conclure leurs observations.

Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre du travail, de la famille, des affaires sociales et de l'égalité des chances de la Slovénie.

M. Mesec (Slovénie) (*parle en anglais*) : La Slovénie s'associe aux déclarations qui seront faites par la représentante de l'Union européenne, en qualité d'observatrice, et au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Le dernier rapport du Secrétaire général (S/2022/740) révèle des reculs importants en ce qui concerne la situation mondiale des femmes au cours des

dernières années. Cette tendance est préoccupante et est davantage exacerbée par l'évolution des conditions de sécurité dans le monde, notamment la dégradation de l'environnement, qui est l'un des plus grands multiplicateurs de menaces pour les femmes et les filles.

Nous remercions le Mozambique d'avoir organisé ce débat et nous nous réjouissons de l'occasion qui nous est donnée de faire le point sur l'application du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Je voudrais mettre l'accent sur les points suivants.

Premièrement, les plans d'action nationaux sont des contributions importantes que chaque État Membre de l'ONU peut apporter à l'application de la résolution 1325 (2000). Ils incarnent la volonté d'accorder la priorité à la promotion de la participation et de la protection des femmes dans tous les domaines relatifs à la paix et à la sécurité. Selon notre expérience, l'élaboration d'un plan d'action peut avoir un effet de catalyseur non seulement sur la participation des femmes, mais aussi sur les activités de tous les acteurs concernés. C'est pourquoi la Slovénie a commencé à rédiger son troisième plan cette année.

Deuxièmement, nous devons reconnaître le rôle important que jouent les femmes en matière de prévention et de règlement des conflits, ainsi que dans la consolidation et la pérennisation de la paix. Le Centre de formation aux opérations de paix de la Slovénie organise des sessions de formation sur l'égalité des sexes et l'intégration des questions de genre dans les missions et opérations internationales, ainsi que sur les liens entre les ressources en eau, les changements climatiques et la paix et la sécurité. De plus, nous nous félicitons de l'inclusion des femmes dans les discussions et les produits du Conseil de sécurité. L'adoption d'une approche systématique et ouverte est donc importante, y compris dans le cadre des mandats des missions de maintien de la paix et des activités propres à chaque pays.

Nous devons faire plus d'efforts pour protéger les femmes contre les représailles qu'elles encourent pour avoir communiqué au Conseil de sécurité des informations sur des sujets et des situations spécifiques. Ces femmes courageuses sont de véritables agents de changement, et toute tentative de les réduire au silence est condamnable. Le Conseil de sécurité ne doit ménager aucun effort pour leur permettre de travailler en toute sécurité.

Troisièmement, nous devons améliorer la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre et nous attaquer plus efficacement aux pratiques préjudiciables, car il s'agit d'un problème général et systémique dans bon nombre de conflits. Nous devons faire davantage

pour traduire les auteurs de tels crimes en justice, mettre fin à l'impunité et faire en sorte que les personnes rescapées obtiennent justice. C'est pourquoi nous soutenons l'Appel à l'action pour la protection contre la violence sexiste dans les situations d'urgence.

À la veille de la Journée internationale des femmes, je tiens à souligner que la priorité accordée à l'autonomisation des femmes dans les contextes de paix et de sécurité doit rester un effort constant. Nous sommes fiers de ce que les femmes slovènes occupent aujourd'hui les plus hautes fonctions du pays au niveau politique et dans le domaine de la sécurité. Nous estimons que pour garantir une participation pleine, effective et véritable des femmes, nous devons travailler de concert et bâtir des sociétés plus inclusives, plus résilientes et plus pacifiques pour toutes et tous.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre du travail et des affaires sociales de la République tchèque.

M. Jurečka (République tchèque) (*parle en anglais*) : La Tchéquie s'associe aux déclarations qui seront faites par la représentante de l'Union européenne, en qualité d'observatrice, et au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Je remercie le Mozambique d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui pour rappeler l'objectif fondamental sous-tendant la première résolution du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité (résolution 1325 (2000)), qui a été adoptée il y a 23 ans.

Alors que l'agression russe contre l'Ukraine se poursuit, la Tchéquie continue d'insister sur la nécessité impérieuse de réellement travailler ensemble pour faire avancer de manière concrète le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Il est essentiel de l'intégrer à tous les travaux du Conseil de sécurité. Il est largement admis que les efforts de paix et de sécurité sont plus viables lorsque les femmes y participent pleinement et sur un pied d'égalité, mais il existe encore un fossé immense entre les paroles et les actes. Le nombre de femmes qui participent aux processus de paix n'a guère augmenté. Le monde est confronté à de nombreux défis en matière de sécurité, par exemple de nouvelles crises, de nouveaux conflits, des problèmes de santé mondiaux et les changements climatiques. Ce sont autant d'obstacles à la réalisation du programme. Ils exacerbent l'inégalité entre les sexes et les violences fondées sur le genre.

La guerre menée par la Russie est une violation grave de la Charte des Nations Unies et du droit international. Elle jette une ombre considérable sur les

progrès réalisés dans l'exécution du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Des civils vulnérables, notamment des femmes et des jeunes filles, sont tués chaque jour. Ils sont victimes de violences sexuelles liées au conflit absolument effroyables. Des millions de personnes ont fui l'Ukraine depuis le début de l'agression russe il y a un an. La Tchéquie est un des pays de destination. Près d'un demi-million de réfugiés ukrainiens, dont 80 % sont des femmes et des enfants, bénéficient déjà d'une protection temporaire en République tchèque. Nous collaborons avec la société civile et le milieu universitaire pour tenir compte de cette nouvelle situation dans l'application des principes relatifs aux femmes et la paix et la sécurité, dans le cadre de notre deuxième plan d'action national.

Les femmes doivent participer à toutes les étapes des dialogues de paix, c'est aussi simple que cela. Il faut notamment y associer des représentantes d'organisations de la société civile et des défenseuses des droits humains. Et cela vaut pour toutes les étapes des dialogues de paix, de la consolidation de la paix, du maintien de la paix, de la reconstruction après un conflit et des processus d'établissement des responsabilités. Ce n'est qu'en travaillant ensemble que nous nous rapprocherons de la paix et de la sécurité dont nous avons besoin.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre de la solidarité, de l'insertion sociale et de la famille du Maroc.

M^{me} Hayar (Maroc) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je tiens à féliciter la République du Mozambique de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je souhaite la bienvenue à M^{me} Verónica Nataniel Macamo Dlhovo, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Mozambique, et je la remercie d'avoir choisi le sujet du débat public d'aujourd'hui sur les femmes et la paix et la sécurité, plus de 20 ans après l'adoption historique de la résolution 1325 (2000). Je tiens également à remercier M^{me} Sima Sami Bahous, Directrice exécutive d'ONU-Femmes, M^{me} Mirjana Spoljaric Egger, Présidente du Comité international de la Croix-Rouge, M^{me} Bineta Diop, Envoyée spéciale du Président de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité, et M^{me} Leymah Gbowee de leurs excellents exposés.

La résolution 1325 (2000) souligne l'importance que revêtent une participation égale des femmes et leur pleine participation, à tous les niveaux de prise de décisions, à tous les efforts visant à maintenir la paix et la sécurité, ainsi que leur protection contre les violences physiques et fondées sur le genre. Il ne fait aucun doute

que beaucoup a été fait pour mettre en œuvre la résolution 1325 (2000), comme en témoigne la participation d'un nombre croissant de femmes aux opérations de maintien et de consolidation de la paix. Les droits des femmes et l'égalité des genres font également l'objet d'une plus grande attention dans le cadre des efforts politiques qu'entreprend l'ONU pour régler les conflits.

Néanmoins, il reste beaucoup à faire pour éliminer tous les obstacles qui empêchent l'autonomisation des femmes, en particulier dans les situations de conflit et de crise. La communauté internationale doit doubler d'efforts pour veiller à ce que les questions relatives aux femmes soient placées au cœur de tous les efforts en matière de maintien, de consolidation et de pérennisation de la paix.

En août 2021, le Royaume du Maroc a adopté son premier plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité, qui comprend un cadre politique global conforme à la résolution 1325 (2000) et aux résolutions ultérieures du Conseil. Notre initiative traduit la vision de S. M. le Roi Mohammed VI en ce qui concerne la promotion de l'égalité des genres et la protection des droits des femmes.

Ce plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité a fait l'objet de vastes consultations auprès de tous les départements et secteurs concernés, ainsi que de la société civile, avec la contribution et l'appui précieux d'ONU-Femmes. Le Royaume du Maroc a adopté une approche globale et intégrée pour préparer ce plan d'action national, en vue de faire face aux nouvelles menaces pour la sécurité, y compris les situations d'urgence telles que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Le plan d'action national marocain donne aux femmes, dans tous les domaines, les moyens de faire face aux menaces émergentes dans un contexte régional et international de plus en plus complexe.

Notre plan d'action national a été lancé en mars 2022 à New York, lors d'un événement présidé par mon collègue S. E. M. Nasser Bourita, Ministre marocain des affaires étrangères, de la coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger. Ses homologues les Ministres des affaires étrangères du Gabon, du Ghana et de la Norvège, ainsi que de la Colombie, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes et l'Envoyée spéciale du Président de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité ont également participé.

Selon les orientations énoncées par S. M. le Roi Mohammed VI dans son discours lors de la cérémonie tenue à l'occasion du vingt-troisième anniversaire de son accession au trône, le Royaume du Maroc met en œuvre

son plan d'action national en suivant une approche orientée vers l'obtention de résultats, avec l'appui de ses partenaires internationaux. Sur la base des meilleures pratiques internationales et des résultats obtenus grâce à la mise en œuvre par l'Union africaine de son programme pour les femmes et la paix et la sécurité, notre plan d'action national est une plateforme d'action qui couvre trois domaines principaux : premièrement, la diplomatie préventive, la médiation et le maintien de la paix ; deuxièmement, le renforcement d'une culture de la paix et de l'égalité ; et troisièmement, la participation économique des femmes. Notre plan d'action national donne également l'impulsion nécessaire pour relever les défis régionaux et mondiaux qui menacent les droits, la sécurité et la participation des femmes dans tous les domaines de la vie en Afrique. La mise en œuvre de notre plan d'action s'appuie sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire avec les pays africains frères.

Le Royaume du Maroc s'efforce de défendre les principes de paix et de sécurité depuis les années 60 en participant aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Les Forces armées royales ont pris part à des opérations de maintien de la paix sur quatre continents, mais surtout en Afrique. À l'instar des autres institutions royales, les Forces armées royales mettent en œuvre les directives de S. M. le Roi Mohammed VI qui, en tant que commandant en chef des forces armées, attache une importance particulière à la participation pleine et entière des Marocaines. Depuis 1992, 2 100 Marocaines ont prévenu des violences contre les femmes et protégé les droits des femmes dans des situations de conflit et postconflituelles en participant à des opérations de maintien de la paix. Elles ont également contribué à renforcer le rôle des femmes dans le règlement des conflits, à instaurer la paix et à protéger les civils, comme le prévoient les mandats des opérations de maintien de la paix au sein desquelles ces Marocaines sont déployées.

Outre le maintien de la paix, les Marocaines sont actives dans de nombreux autres domaines tels que la santé, les télécommunications, la logistique, l'administration, l'aide sociale et les opérations militaires. Les Marocaines participent actuellement à quatre opérations de maintien de la paix, à savoir la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). D'ailleurs, une unité féminine

de la brigade d'intervention rapide des Forces armées royales est déployée à la MONUSCO.

Pour terminer, je saisis cette occasion, puisque nous célébrerons bientôt la Journée internationale des femmes, pour souligner que l'égalité des genres et la participation des femmes sont des droits humains fondamentaux pour les femmes, qui doivent être défendus si nous voulons instaurer la paix au sein des sociétés et renforcer leur capacité à atteindre les objectifs de développement durable.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre de l'égalité entre les femmes et les hommes du Luxembourg.

M^{me} Bofferding (Luxembourg) : Je remercie la présidence mozambicaine du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat public.

Le Luxembourg souscrit pleinement aux déclarations de l'Union européenne et du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Depuis que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1325 (2000), des progrès ont été réalisés pour avancer vers l'objectif de la participation pleine, égale et significative des femmes aux processus de paix. Le Conseil a su jouer un rôle crucial pour promouvoir les droits des femmes et des filles, notamment en reconnaissant les actes de violence sexuelle et sexiste comme tactique de guerre. À l'approche de son vingt-cinquième anniversaire, il s'agit de reconnaître qu'il reste beaucoup à faire.

Malgré ces progrès, les femmes et les filles continuent de faire face à de multiples défis en ce qui concerne leur participation aux processus décisionnels et aux efforts de prévention et de résolution des conflits. C'est d'autant plus vrai pour les personnes LGBTIQ+ ainsi que les femmes en situation de handicap. Les personnes, surtout les femmes, y inclus les migrantes, doivent être habilitées politiquement et économiquement et être représentées de manière égale à tous les niveaux de décision. C'est pourquoi nous continuons de financer des initiatives visant à promouvoir l'autonomisation et la participation des femmes et des filles, notamment dans le cadre de notre aide publique au développement. De par son adhésion au Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire, et guidé par sa nouvelle stratégie humanitaire, le Luxembourg accorde une attention particulière aux questions de genre et contribue aux efforts de nos partenaires humanitaires pour prévenir les violences sexuelles et sexistes et y répondre, y compris dans les crises oubliées et sous-financées.

En ligne avec sa politique étrangère féministe, le Luxembourg continue de mettre en œuvre son plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité, à travers lequel mon pays s'est engagé à promouvoir la situation et la représentation des femmes dans les missions civiles. Nous nous félicitons du renforcement en 2022 des formulations relatives aux femmes et la paix et la sécurité dans les résolutions sur les missions des Nations Unies en Afghanistan et au Yémen, et nous encourageons les membres à continuer d'intégrer les préoccupations y relatives dans les décisions du Conseil.

Je tiens enfin à souligner qu'il est essentiel d'assurer la sécurité des personnes qui présentent des exposés au Conseil, et notamment des défenseuses des droits humains, à travers la prévention des représailles et en répondant de manière adéquate à toute tentative de représailles. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général de 2022 (S/2022/740), le monde connaît une inversion des gains générationnels en matière de droits des femmes. Cette tendance touche les femmes et les filles dans les situations de conflit, qui sont de plus en plus nombreuses, en Ukraine et au-delà. Pour cette raison, aujourd'hui plus que jamais, il est de notre devoir de traduire nos engagements en actes.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre du développement social de la Jordanie.

M^{me} Mustafa (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Madame la Présidente, de l'accession du Mozambique à la présidence du Conseil pour le mois en cours, et à vous souhaiter plein succès. Par ailleurs, nous remercions M^{me} Sima Bahous, Directrice exécutive d'ONU-Femmes, et toutes les autres intervenantes pour leurs déclarations importantes.

Cela fait maintenant de nombreuses décennies que le Royaume hachémite de Jordanie tient dûment ses engagements internationaux en matière de respect des droits humains sur notre territoire. Nous avons ratifié diverses conventions relatives à la promotion des droits humains, y compris les droits des femmes, et au renforcement du rôle des femmes dans la société. La Jordanie a accentué ses efforts en faveur de la participation des femmes à la prise de décisions, apportant des modifications notables aux lois sur les élections et les partis politiques afin d'accroître leur leadership. Nous avons également élaboré et adopté une législation concernant la sûreté des femmes et des filles, notamment des lois sur la violence domestique et la traite des êtres humains. Nous avons ajouté à la Constitution jordanienne un article garantissant aux femmes la protection de l'État contre toutes les formes de violence et de discrimination.

La Jordanie a été parmi les premiers pays arabes à adopter un plan national pour l'application de la résolution 1325 (2000), et l'ONU l'a félicitée d'avoir lié ce plan à deux questions majeures, la première étant l'amélioration du rôle des femmes dans la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme, et la deuxième, la protection des réfugiées contre la violence. Le plan comprend aussi un certain nombre de mesures pour aider et protéger les victimes et réfugiées syriennes. Les autorités nationales compétentes ont adopté une stratégie d'action pour les services aux réfugiées, y compris pour ce qui est de la lutte contre la violence fondée sur le genre, du renforcement des capacités des prestataires et de l'amélioration de leurs infrastructures. Nous avons également pris plusieurs mesures en vue d'incorporer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans nos stratégies nationales, notamment nos stratégies sur les femmes et sur la protection sociale.

Le plan national jordanien de réponse à la crise syrienne porte sur de nombreux aspects, regroupés en deux grands secteurs : premièrement, la protection des réfugiés et, deuxièmement, l'accompagnement et l'autonomisation des communautés locales accueillant des réfugiés, notamment par des mesures efficaces pour améliorer la protection et l'aide sociale apportées aux réfugiés, en particulier les femmes. Nous continuons d'accueillir des réfugiées dans l'ensemble de nos structures d'hébergement et de nos centres sociaux, et notre ministère du développement social a reçu le Prix des Nations Unies pour le service public pour ce qui est de la protection contre la violence domestique. Nous nous apprêtons maintenant à lancer notre deuxième plan national pour l'application de la résolution 1325 (2000).

La Jordanie a toujours été une pionnière dans l'appui fourni aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et un exemple à suivre en termes de discipline et de comportement. Nous sommes toujours prêts à prendre part aux missions des Nations Unies déployées dans les zones de conflit du monde entier. Sous les orientations de S. M. le Roi Abdallah II, la contribution et la participation de la Jordanie aux missions des Nations Unies resteront un exemple à suivre, dans la mesure où elles reflètent le rôle humanitaire que nous jouons pour aider à assurer la sécurité et la stabilité dans les régions du monde entier. Dans ce contexte, la Jordanie procède actuellement à un examen complet de sa législation et de ses politiques nationales en vue d'accroître le nombre de femmes servant au sein des forces de maintien de la paix des Nations Unies.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que la meilleure manière de garantir la mise en œuvre de tous les engagements énoncés dans la résolution 1325 (2000) consiste à fournir l'appui financier requis et à adopter un cadre normatif assorti d'un mécanisme de responsabilité pour la réalisation objective et véritable des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité.

M^{me} Lin Yi (Chine) (*parle en chinois*) : Je vous félicite, Madame la Présidente, de diriger la séance d'aujourd'hui, et je remercie la Directrice exécutive Bahous, la Présidente Spoljaric Egger et l'Envoyée spéciale Diop de leurs exposés. Il m'est plaisant de participer à la séance du Conseil de sécurité de ce jour en ma qualité de Vice-Présidente du Comité de travail national sur les enfants et les femmes, qui relève du Conseil des affaires de l'État de la Chine.

Il y a 23 ans, le Conseil de sécurité adoptait à l'unanimité la résolution 1325 (2000), qui a redéfini la relation entre les femmes et la paix et la sécurité. Depuis, les femmes ont commencé à ne plus être vues seulement comme des victimes de la guerre, mais également comme des artisanes de la paix, et leur rôle actif et leur participation dans le domaine de la paix et de la sécurité n'ont cessé de s'affirmer. Les femmes sont de plus en plus nombreuses à être nommées représentantes et envoyées spéciales et à devenir médiatrices sur des questions brûlantes. Elles sont de plus en plus nombreuses à prendre part à des négociations et à signer des accords de paix. Elles sont de plus en plus nombreuses à porter des casques bleus et à devenir des défenseuses de la paix et de la sécurité. Elles sont de plus en plus nombreuses à se consacrer à l'aide humanitaire et à devenir des protectrices des groupes vulnérables dans les zones de conflit. Le pouvoir des femmes continue de croître, et les fondements d'une paix durable continuent d'être consolidés. En même temps, dans bien des pays et des régions, les femmes souffrent toujours des conflits, ainsi que de l'instabilité, de la faim et de la pauvreté, de la discrimination fondée sur le genre et de la violence. Nous avons encore beaucoup à faire pour bâtir un monde où les femmes soient libérées du fléau de la guerre et de la peur et où les sociétés reposent sur l'égalité des genres et le développement inclusif.

La Déclaration de Beijing issue de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes souligne que la paix est possible et qu'elle est inextricablement liée à la promotion des femmes. Le Programme d'action adopté à la Conférence fait de la question des femmes et des conflits armés l'un de ses 12 domaines prioritaires,

insistant sur la nécessité que les femmes, pour jouer un rôle égal dans le rétablissement et le maintien de la paix, soient autonomisées politiquement et économiquement. En 2025, nous marquerons le trentième anniversaire de la Conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing et le dixième anniversaire de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous appelons la communauté internationale à redoubler d'efforts pour tenir plus rapidement ses engagements au titre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, établir des synergies entre celui-ci et la mise en œuvre du Programme 2030, et imprimer un nouvel élan à la cause de l'égalité des genres et du développement des femmes dans le monde.

La Chine défend l'égalité des genres et agit concrètement pour autonomiser les femmes. Dans le grand processus de modernisation de la Chine, le statut des Chinoises a immensément évolué, et elles continuent de se sentir plus épanouies, heureuses et en sécurité. Nous avons fait de la protection des droits et des intérêts des femmes une priorité nationale et mis en place à cette fin un système juridique qui comprend une centaine de lois et règles. Nous soutenons la participation active de femmes de tous horizons à la vie politique et continuons de faire en sorte que les femmes soient plus à même de participer à la prise de décisions et de s'investir dans l'administration. En Chine, les femmes représentent aujourd'hui plus de 40 % de la population active, environ 45,8 % des employés du secteur scientifique et technologique, et 55 % des entrepreneurs du numérique. De la revitalisation rurale aux innovations scientifiques et technologiques, de la gouvernance sociale aux échanges internationaux, les Chinoises sont devenues des cheffes de file dans tous les domaines de la vie, écrivant des chapitres exemplaires et héroïques de notre histoire nationale.

Pour ce qui est du maintien de notre sécurité commune, de la promotion de notre développement commun et de la construction d'un avenir commun, les contributions positives de la Chine et des Chinoises sont manifestes. Au cours des 30 dernières années, la Chine a déployé plus de 1 000 agentes en tenue dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Ces femmes ont mené à bien des tâches telles que le déminage et l'enlèvement des restes explosifs, participé à des patrouilles de sécurité et prodigué des soins médicaux, apportant ainsi de l'espoir aux populations vivant dans des zones de conflit. Ces dernières années, nous avons aidé les pays en développement à mettre en œuvre 100 projets de santé maternelle et infantile, et

collaboré avec l'UNICEF pour améliorer les services de santé maternelle et néonatale dans plusieurs pays africains. Nous avons fourni une aide alimentaire d'urgence aux femmes et aux enfants menacés par la faim dans la Corne de l'Afrique, et contribué à sortir de la pauvreté des femmes à faible revenu et leur famille en promouvant la technologie Juncao (champignon et herbe) – une technologie utilisant de l'herbe pour faire pousser des champignons. Nous avons formé plus de 130 000 femmes originaires de pays en développement et créé le prix UNESCO pour l'éducation des filles et des femmes dans le but de permettre à un plus grand nombre de femmes de mettre à profit leurs connaissances et leurs compétences pour changer leur quotidien.

Nous célébrerons demain la Journée internationale des femmes. Je voudrais saisir cette occasion pour adresser mes meilleurs vœux à toutes mes collègues et à toutes les femmes qui font partie du système des Nations Unies. Lorsque davantage de femmes seront en mesure de créer de la valeur et auront la possibilité de réaliser leurs rêves, notre monde se rapprochera un peu plus de la paix, de la civilisation et de la prospérité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Kenya.

M^{me} Katana (Kenya) (*parle en anglais*) : Le Kenya félicite le Mozambique de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars.

La Journée internationale des femmes est une occasion importante de rappeler que l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes sont essentielles pour assurer la paix et la sécurité internationales. Je remercie toutes les intervenantes de leurs réflexions et de leurs recommandations. Alors que nous faisons le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, nous devons nous projeter dans l'avenir pour déterminer les progrès à accomplir en prévision du vingt-cinquième anniversaire de la résolution historique 1325 (2000), dont la Namibie a été le fer de lance en octobre 2000. Il est dramatique de voir que, plus de 20 années plus tard, les femmes sont toujours tenues à l'écart de la prise de décision, y compris dans les processus de paix et de sécurité. Dans le même temps, les droits des femmes continuent d'être violés dans de nombreuses régions du monde, tandis que le financement des organisations de femmes dans les pays touchés par des conflits reste modeste. Pourtant, les femmes continuent d'œuvrer en faveur de la paix, malgré les menaces que représentent la traite des personnes et les violences sexuelles et fondées sur le genre, et en dépit de la brutalité des conflits.

En effet, le rôle préventif et le leadership des femmes tout au long du processus de paix, en tant que premières intervenantes, soldates de la paix, artisanes de la paix, médiatrices, signataires des accords de paix, militantes et défenseuses des droits humains, ne sont plus à prouver. Compte tenu des répercussions des conflits armés et des normes structurelles et culturelles non inclusives, qui ont notamment réduit à néant des décennies de progrès, il convient d'améliorer les moyens de subsistance des femmes et de concrétiser le rôle qu'elles jouent dans la consolidation, la négociation et le maintien de la paix. À tous les niveaux, nous devons rendre visibles le travail, l'expérience et les réalisations des femmes, amplifier leur voix et investir dans leurs compétences.

Au niveau international, le Conseil de sécurité peut jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre du cadre normatif relatif aux femmes et la paix et la sécurité en appuyant les efforts menés aux niveaux régional et local et en investissant dans ces activités, qui se fondent toutes sur l'initiative des engagements communs que le Kenya a eu l'honneur de lancer aux côtés du Mexique et de l'Irlande. Le Conseil doit aussi investir dans les organisations locales de femmes et faire appel à leurs services en tant qu'interlocutrices dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité et des mécanismes de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

Au niveau régional, ma délégation félicite notre consœur, M^{me} Bineta Diop, et son bureau de leur vibrant plaidoyer en faveur de l'intégration nationale et de la mise en œuvre globale des piliers relatifs aux femmes et la paix et la sécurité, en encourageant les dialogues intergénérationnels et en promouvant la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, aux processus de paix menés en Afrique. Nous préconisons une meilleure intégration sociale des piliers et des objectifs des cadres et politiques de notre région relatifs aux femmes et la paix et la sécurité, y compris la Politique de l'Union africaine en matière de genre, ainsi que de leurs liens avec l'Agenda 2063 de l'Union africaine et l'initiative « Faire taire les armes en Afrique ».

À l'échelon national, le Kenya met un accent particulier sur le soutien au leadership des femmes à tous les niveaux de la prise de décision, comme le prévoient la Constitution du pays, ses lois et ses politiques. Nous procédons actuellement à un examen à mi-parcours de notre deuxième plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous plaçons la sécurité économique des femmes au cœur de la mise en œuvre du

programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Le 2 mars, le Gouvernement a réorganisé et informatisé le Fonds pour l'entrepreneuriat féminin afin d'améliorer l'inclusion financière des femmes et d'accélérer leur autonomisation économique. Il convient en outre de privilégier une approche contextuelle faisant appel aux compétences des femmes au niveau local, en particulier lorsqu'il s'agit de recueillir des données ventilées par genre afin de relever les défis qui se posent et d'accroître les possibilités offertes aux femmes et aux filles de la région. Le Kenya juge également utile de prendre davantage en compte les questions de genre dans les mécanismes d'alerte rapide et d'intervention, notamment par l'entremise des comités de paix et des réseaux de médiation locaux. Ainsi, nous avons mis en place un cadre d'alerte et d'intervention rapides dirigé par la communauté et tenant compte des questions de genre.

Pour terminer, j'insiste sur la nécessité d'être une source d'inspiration pour les jeunes et les générations futures, ainsi que pour toutes les couches de la société, en ce qui concerne la place centrale que nous accordons au programme pour les femmes et la paix et la sécurité aux fins de la paix, de la prospérité et de la stabilité de nos communautés.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires sociales et du développement communautaire et Ministre d'État chargée des affaires féminines et de l'enfance du Koweït.

M^{me} Al-Baghli (Koweït) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Madame la Présidente, de l'accession de votre pays, ami du mien, à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Je vous souhaite, ainsi qu'à votre délégation, plein succès. Je vous remercie également d'avoir organisé l'important débat public d'aujourd'hui sur le thème « Les femmes et la paix et la sécurité : vers le vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000) », et je sais gré aux intervenantes de nous avoir communiqué de précieuses informations et leurs vues sur la question.

La présente séance importante se tient à la veille de la Journée internationale des femmes, qui est l'occasion de mettre en lumière les réalisations des femmes dans le monde entier et leur rôle essentiel dans tous les domaines, tant politique que social et économique. C'est aussi l'occasion de rappeler à tous qu'il convient de redoubler d'efforts aux niveaux national, régional et international pour autonomiser les femmes, renforcer et protéger leurs droits et faire en sorte que leur voix soit entendue et que leur participation aux processus de

prise de décision soit garantie, ainsi que pour réduire les inégalités de genre.

Notre monde est actuellement confronté à des défis et à des crises, notamment des conflits armés, les changements climatiques, des catastrophes naturelles, des crises économiques et financières, l'insécurité alimentaire et bien d'autres problèmes graves. Il ne faut pas oublier que ces défis sont interdépendants, intriqués et complexes, et qu'ils ont des conséquences immédiates sur la vie de centaines de millions de personnes, notamment les femmes et les filles. Cela devrait nous inciter à consacrer plus d'attention, de temps, d'efforts et de travail aux femmes et aux filles, afin d'atteindre ce à quoi nous aspirons tous, à savoir la réalisation de l'objectif 5 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui est de parvenir à l'égalité des sexes et d'autonomiser toutes les femmes et les filles.

La résolution 1325 (2000), qui a établi le programme pour les femmes et la paix et de la sécurité il y a plus de 20 ans, et les neuf résolutions ultérieures adoptées par le Conseil pour appuyer ce programme, constituent la pierre angulaire de l'action multilatérale au niveau international et un outil important pour renforcer l'efficacité des efforts nationaux, régionaux et internationaux en matière de prévention et de règlement des conflits, ainsi que les progrès dans les domaines social, économique, politique et du développement au sein de nos sociétés. L'histoire nous enseigne que les femmes sont toujours les premières victimes des guerres et des conflits, des crises sécuritaires, sociales, économiques, politiques et même climatiques. Malgré cela, les femmes ont prouvé, à maintes reprises, qu'elles sont capables de résister face aux difficultés. Elles jouent un rôle important et essentiel dans la prévention et le règlement des conflits, le maintien et la consolidation de la paix, les processus politiques, l'action humanitaire et les efforts de réconciliation et de médiation, ainsi que dans la reconstruction et le relèvement après les conflits et les guerres. Dans ce contexte, nous soulignons que leur participation aux processus politiques et à la consolidation de la paix a un effet positif sur les résultats obtenus, car les rapports et les statistiques indiquent que la participation des femmes augmente la probabilité que les accords de paix tiennent pendant plus longtemps.

À cet égard, je tiens à souligner que mon pays a tenu à ce que les femmes yéménites participent aux négociations de paix qui se sont tenues dans l'État du Koweït en 2016, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Je saisis cette occasion pour réaffirmer

le soutien de l'État du Koweït à la participation des femmes à tous les processus de négociation politique qui se tiennent dans notre région et dans le monde.

L'État du Koweït attache une grande importance à l'émancipation et à l'autonomisation des Koweïtiennes, ainsi qu'à la promotion et à la protection de leurs droits. Nous réaffirmons à ce sujet que les Koweïtiennes ont connu des avancées ces dernières années, en particulier depuis qu'elles ont obtenu leurs droits politiques et se sont présentées aux élections en 2005. Aujourd'hui, je me considère comme un exemple vivant de ces progrès progressivement engrangés par les Koweïtiennes, puisque je participe à cette séance du Conseil non seulement en tant que Ministre des affaires sociales et du développement communautaire, mais aussi en ma qualité de Ministre d'État chargée des affaires de la femme et de l'enfance, un poste ministériel créé pour la première fois dans l'histoire de l'État du Koweït, qui reflète la volonté des dirigeants politiques de mon pays d'autonomiser les Koweïtiennes, de promouvoir leurs droits et d'appuyer leurs contributions essentielles aux progrès et au développement du pays, conformément aux dispositions constitutionnelles de l'État du Koweït et à la mise en œuvre de la nouvelle Vision 2035 du Koweït.

Pour conclure, j'exprime mon respect et ma gratitude aux femmes de mon pays, les Koweïtiennes, pour les immenses sacrifices qu'elles ont consentis au fil du temps. Notre histoire démontre que les Koweïtiennes ont affronté l'occupation avec courage, en tant que martyres du Koweït, jusqu'au rétablissement de nos droits et la libération de mon pays, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. Les Koweïtiennes ont également joué un rôle clef dans l'édification et le développement de notre société, en apportant leurs contributions dans tous les domaines et secteurs, et ont joué un rôle déterminant dans les efforts déployés par le Koweït pour faire face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre de l'enfance, de l'égalité, du handicap, de l'intégration et de la jeunesse de l'Irlande.

M. O'Gorman (Irlande) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Mozambique d'avoir organisé l'important débat public d'aujourd'hui, à l'approche du vingt-cinquième anniversaire de la résolution historique 1325 (2000). Je remercie également de leurs exposés la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, M^{me} Bahous, la Présidente du Comité international de la Croix-Rouge, M^{me} Egger, l'Envoyée spéciale du Président de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la

paix et la sécurité, M^{me} Diop, ainsi que M^{me} Gbowee, dont le travail a été une source d'inspiration pour toute une génération de femmes.

Cette année, nous célébrerons le vingt-cinquième anniversaire de l'Accord du vendredi saint, qui a mis fin à 30 ans de conflit en Irlande du Nord. Alors que nous réfléchissons à ce qui a été accompli dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, je pense aux Nord-Irlandaises qui se sont battues pour prendre part au processus de paix. Tout comme les femmes du monde entier qui ont été confrontées à des conditions extrêmement difficiles, leur persévérance et leur courage ont ouvert la voie à l'adoption de la résolution 1325 (2000).

Malheureusement, une participation véritable des femmes reste l'exception et elles continuent d'être exclues des processus décisionnels. Trop souvent, leurs points de vue et leurs expériences ne sont pas pris en compte. Il existe, bien sûr, des exemples positifs. Au Libéria et en Colombie, les femmes ont été des actrices du changement et ont joué un rôle déterminant dans la promesse d'un avenir plus pacifique.

Pourtant, on assiste à un recul alarmant et de plus en plus rapide en matière d'égalité des genres et en ce qui concerne les droits des femmes en général. Dans de nombreux cas, nous allons en fait dans la direction opposée. Cela est particulièrement évident en Afghanistan, où les filles et les femmes sont systématiquement écartées de la vie publique par les Taliban. Pourtant, les Afghanes continuent de s'exprimer courageusement, de revendiquer leurs droits et d'insister sur leur participation en dépit des énormes risques personnels auxquels elles s'exposent.

Pendant ce temps, l'invasion illégale et à grande échelle de l'Ukraine par la Russie a forcé des millions de femmes et de filles à fuir leur foyer, ce qui les expose à plus de risques de traite et d'exploitation sexuelle. Pour que l'Ukraine en finisse avec la guerre et continue d'avancer sur la voie de l'intégration à l'Union européenne, il est essentiel que les femmes soient représentées dans toutes les instances décisionnelles en matière de désescalade, de prévention des conflits et d'atténuation de leurs effets.

En Haïti, en Libye, au Myanmar, en Syrie, au Yémen, en Iran, en République démocratique du Congo et en République centrafricaine – en fait, dans toutes les situations inscrites à l'ordre du jour du Conseil –, les droits des femmes sont bafoués ou leurs intérêts sont mis de côté dans le cadre de processus politiques clefs, y compris ceux qui sont menés sous les auspices de l'ONU. Nous pouvons et devons faire mieux.

C'est pourquoi le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) doit être un appel urgent à l'action. En tant qu'États Membres, nous devons examiner les défis auxquels les femmes sont confrontées de manière globale. Mais nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre encore deux ans pour que la résolution 1325 (2000) et toutes les résolutions ultérieures sur les femmes et la paix et la sécurité se concrétisent enfin pour les femmes et les filles du monde entier.

Au cours de son récent mandat au Conseil de sécurité, l'Irlande s'est efforcée de faire entendre davantage la voix des femmes directement touchées par la guerre et les conflits. Pendant nos présidences respectives, le Kenya, le Mexique et l'Irlande ont lancé une initiative relative à une série d'engagements concernant les femmes et la paix et la sécurité, notamment en veillant à ce que des femmes et des représentantes de la société civile participent aux discussions du Conseil. Quinze membres du Conseil au total ont participé à cette initiative. Nous espérons que d'autres feront de même.

Au niveau national, l'Irlande s'est engagée à faire progresser le programme pour les femmes et la paix et

la sécurité par le biais de plans d'action nationaux et d'une approche globale à l'échelle de l'ensemble de l'administration. Pourtant, nous savons qu'il reste encore beaucoup à faire pour combler l'écart entre les discours et la réalité.

Pour terminer, je tiens à souligner l'importance de la présence de femmes dans cette salle et à cette table. Elles ne devraient jamais faire l'objet d'intimidations, de menaces ou d'atteintes pour cette raison. Si nous voulons un jour tenir pleinement la promesse que représente la résolution 1325 (2000), nous devons non seulement veiller à ce que leurs voix soient entendues, mais également à ce que leurs points de vue soient pris en compte et à ce qu'elles puissent participer à ces efforts en toute sécurité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il reste un certain nombre d'orateurs et d'oratrices inscrits sur la liste pour la présente séance. Étant donné l'heure tardive, je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 20.